
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Onzième séance – Jeudi 12 septembre 2002, à 17 h

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Anchieri, Georges Breguet, M^{me} Eustacia Cortorreal, MM. Guy Dossan, Alain Fischer, M^{mes} Sophie Fischer, Vanessa Ischi Kaplan, MM. Guy Jousson, Bernard Lescaze, Alain Marquet et Alain-Georges Sandoz.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller, Alain Vaissade et Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 août 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mercredi 11 septembre et jeudi 12 septembre 2002, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. André Hediger, maire. De fortes intempéries suivies d'inondations sont survenues récemment dans divers pays, où les inondations, très violentes, ont causé d'importants dégâts. Lors de sa séance d'hier, le Conseil administratif a donc décidé d'envoyer 50 000 francs à des organisations actives en Tchéquie, afin d'aider cette région de l'Europe.

J'ai une deuxième information à vous transmettre, Mesdames et Messieurs; elle concerne le Fonds chômage municipal et l'action menée par la Ville de Genève dans ce domaine. En effet, je vous avais annoncé que vous seriez tenus régulièrement au courant. Par ailleurs, vous recevrez ultérieurement un document du Conseil administratif beaucoup plus complet.

Voilà ce qu'il ressort du rapport du Service des ressources humaines adressé au Conseil administratif sur l'action de la Ville contre le chômage pendant le premier semestre 2002: entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2002, la Ville de Genève a offert 139 places de travail temporaire à des personnes sans emploi, 104 de ces engagements ont été financés par le crédit voté pour le Fonds chômage municipal dans le cadre du budget. Si nous examinons dans le détail les différents types de contrats, nous constatons que la Ville de Genève a offert, grâce au fonds précité, 90 engagements dans les services municipaux répartis à raison de 86 emplois temporaires et de 4 stages professionnels; c'est important. Je poursuis: toujours sur le fonds chômage, 14 engagements ont été effectués dans les institutions subventionnées, notamment afin d'aider ces dernières. Il a également été procédé à 20 engagements sur les budgets «temporaires» des services municipaux, à 12 engagements sur les budgets ressortissant aux mesures cantonales pour chômeurs en fin de droit, et à 3 engagements sur des contre-prestations du revenu minimum cantonal d'aide sociale.

Il faut également relever que, durant le premier semestre 2002, 275 nouveaux demandeurs d'emploi ont été reçus par le coordinateur de la Ville de Genève dans le cadre de l'action chômage. En outre, six personnes présentées par le coordinateur de l'action chômage ont été engagées en qualité de fonctionnaires de la Ville de Genève, et deux autres ont trouvé un emploi hors de la municipalité.

Le montant correspondant à l'action chômage voté pour l'exercice 2002 s'élevait à 1 903 746 francs, indépendamment du crédit supplémentaire de 1 million de francs demandé dans le projet d'arrêté PA-30 que vous avez voté ultérieurement, le 25 juin 2002. Le 30 juin 2002, le total des dépenses s'élevait donc précisément à 1 988 999 francs; ce chiffre recouvre le salaire des chômeurs payés par les services de la Ville de Genève, ainsi que les charges patronales versés aux institutions subventionnées.

Le Conseil administratif tient à rappeler que, depuis plusieurs années, notamment grâce au Fonds de chômage municipal, la Ville de Genève contribue à prévenir et à combattre le chômage, surtout de longue durée, ainsi que l'exclusion professionnelle et sociale. La Ville mène cette action en coordination avec les organismes cantonaux et associatifs qui travaillent à la réinsertion des personnes exclues du monde du travail.

Le Conseil administratif précise aussi que la cellule de coordination chômage développe des mesures d'accompagnement pour toute personne qui le souhaite. C'est un point sur lequel vous aviez insisté lors d'une autre intervention en séance plénière de l'un des conseillers administratifs. Ces mesures s'adressent à différentes catégories de personnes: les personnes démissionnaires ou licenciées par la Ville de Genève, celles qui ont été licenciées d'un emploi hors Ville de Genève et qui cherchent à y travailler; ces mesures concernent également les personnes qui effectuent ou achèvent une mission temporaire et, plus globalement, toute personne à la recherche d'un emploi.

Les mesures d'accompagnement proposées aux personnes sans emploi consistent notamment à offrir une écoute et un soutien, à établir un bilan personnel et professionnel, ainsi qu'une évaluation des compétences acquises et des champs d'activité envisageables. Des conseils en réinsertion sont également fournis, ainsi qu'une présentation des postes vacants en Ville de Genève et à l'extérieur. La Ville de Genève propose aussi un appui lors de placements, des conseils concernant l'assurance-chômage et le droit du travail, une aide administrative aux personnes qui se réinscrivent au chômage ou envisagent de se tourner vers l'assistance publique ou des institutions de soutien aux chômeurs. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une collaboration entre institutions, d'entente avec l'intéressé et avec tous les organismes concernés.

Voilà ce que je tenais à relever aujourd'hui en vous présentant ce bilan. Nous en établissons un autre dans quelque temps. Comme je viens de vous le dire, tous les conseillers municipaux recevront des informations écrites à ce sujet.

J'ai une troisième communication du Conseil administratif à vous transmettre. Vous avez tous reçu la plaquette de présentation de la Ville de Genève intitulée: «Ville de Genève: comment ça marche?». Cette plaquette, dont les textes et les images sont inédits, a été imprimée à près de 2000 exemplaires sur papier recyclé à 50%. Dans un premier temps, elle a été réalisée en français; elle est destinée à être réimprimée en fonction de la demande et pour actualiser les informations qu'elle contient.

La Ville de Genève ne disposait plus d'une publication permettant aux collaborateurs et collaboratrices qui entrent dans l'administration municipale d'avoir un aperçu rapide de son fonctionnement. Cette plaquette, qui est conçue comme

un guide pratique, sera distribuée lors des séances d'accueil des nouveaux naturalisés au Palais Eynard. Elle permet également de mettre en valeur l'image et le rôle de Genève en présentant de manière succincte aux visiteurs étrangers l'histoire très dense de la cité et les nombreux atouts dont elle dispose. Mesdames et Messieurs, je tenais à vous fournir ces explications et à vous présenter cette plaquette ce soir.

La dernière communication que j'ai à vous faire concerne les manifestations organisées conjointement avec la République et Canton de Genève dans le cadre de l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU); ces manifestations entraînent un dépassement budgétaire sur le compte 800 180.36500 intitulé «Subventions versées à des institutions privées au titre de l'administration générale». En effet, le 17 juillet dernier, le Conseil administratif a décidé de soutenir financièrement, jusqu'à concurrence de 100 000 francs, les manifestations organisées conjointement avec le Canton de Genève, dans le cadre de l'adhésion de la Suisse à l'ONU.

En effet, cela constitue un événement unique dans l'histoire de notre pays. En tant que second siège de l'Organisation des Nations Unies et siège mondial de plusieurs agences spécialisées, Genève se devait de fêter dignement cet événement par une manifestation d'une certaine envergure. Comme vous le savez, cette manifestation a eu lieu mardi 10 septembre, le jour même de l'adhésion de la Suisse à l'ONU, dans le périmètre situé entre la place du Rhône et le pont des Bergues. La cérémonie officielle a été retransmise en direct de New York par la Télévision suisse romande sur un écran géant installé sur le pont de la Machine. Une scène aménagée sur la place du Rhône a accueilli divers groupes de musique, tandis que l'ONU y tenait un stand d'information.

Je souhaite également vous rappeler, Mesdames et Messieurs, que Genève a été la seule ville de Suisse à fêter cet événement historique.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous informe que M. Pierre Muller nous quittera vers 18 h 45 et sera également absent à la séance de 20 h 30. Vous avez tous reçu sur vos pupitres le nouveau plan de travail du Conseil municipal et vous avez donc pu remarquer que notre première séance supplémentaire aura lieu le 7 octobre 2002. Nous siégerons donc les 7, 8 et 9 octobre.

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je réponds à une question posée lors de la séance plénière d'hier après-midi par M. Bonny concernant la place de jeux de la rue Schaub. J'ai demandé des informations au Service des écoles et institutions pour l'enfance. A la suite de deux chutes d'enfants qui jouaient sur «l'araignée» de cette place de jeux, une pétition d'une vingtaine d'habitants a été adressée à ce service, demandant que la sécurité de ce jeu soit expertisée. C'est ce que nous avons fait et nous nous sommes effectivement aperçus que ce jeu n'était pas conforme aux mesures de sécurité en vigueur. Des barrières ont donc été installées pour empêcher son accès aux enfants et le Service des écoles et institutions pour l'enfance a demandé un devis pour refaire le sol en matière souple et corriger certains aspects du jeu. Si les frais ne sont pas trop importants, nous y pourrions au moyen de queues de crédits – nous pourrions donc, dans ce cas, réaliser les travaux tout de suite; sinon, nous effectuerons les travaux cet hiver.

Êtes-vous satisfait de ma réponse, Monsieur Bonny? (*M. Bonny ne réagit pas.*) Oui, bien. Qui ne dit mot consent, Monsieur le conseiller municipal...

M. Grand, est-il présent? Il m'a adressé une question hier après-midi – mais je n'étais pas là, puisque j'assistais au culte à la cathédrale Saint-Pierre – au sujet du sentier de Sous-Terre et du sentier des Falaises, me demandant jusqu'à quand ces deux accès resteraient bloqués. Selon lui, ils le sont depuis le 21 août 2002. Monsieur Grand, quelque chose a dû vous échapper. Ce problème a été traité dans la proposition PR-188 du Conseil administratif, qui soumettait au Conseil municipal une demande de crédit de 2 549 500 francs. M. Ferrazino vous l'avait présentée ici même. Vous en avez traité le rapport et accepté l'arrêté le 25 juin. Vous savez par conséquent que les travaux commenceront à la fin de cet automne ou au début de l'hiver. Ils engloberont votre fameux sentier des Falaises. Vous avez la réponse que vous demandiez, Monsieur Grand; êtes-vous satisfait?

M. René Grand (S). Merci de ces informations précieuses, Monsieur le conseiller administratif. Ce que je déplore, c'est que l'on mette une interdiction de passer sans explication. Quand, passant par le chemin des Falaises, je me suis enquis de la raison de cette interdiction, justement le mercredi 21 août, on m'a répondu qu'un arbre tombé en était la cause. Il ne s'agissait donc pas du tout de ce que vous nous dites là! Je suis très heureux que l'on entreprenne les travaux dont vous venez de parler, mais il faudrait en informer la population, c'est la moindre des choses.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Tous les téléspectateurs de TV Léman bleu qui suivent ce débat ont entendu ma réponse, mais nous procédons à cette information.

Je me permets aussi de parler à M. Reichenbach, si M. le président me le permet. Comme lui, j'ai été assez surpris quand j'ai appris hier, en coulisses, l'abattage d'arbres à la route des Acacias. J'ai demandé des explications ce matin et, à ma demande, nous avons eu une réunion urgente au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), entre autres à ce sujet. Vraisemblablement, l'Etat se hâte d'activer les travaux, et il est vrai que le SEVE n'a pas été consulté concernant l'abattage de ces platanes. Une partie de ces derniers se trouvent sur le territoire de la Ville de Genève, une autre sur celui de Lancy. Je vais donc demander des explications supplémentaires à M. Joly, l'inspecteur des forêts, et aussi à M. Cramer, l'écologiste, afin de savoir pourquoi ces arbres ont été abattus si rapidement. C'est inadmissible, et je comprends la colère des habitants du quartier des Acacias.

M. Pierre Reichenbach (L). Je voudrais ajouter aux propos de M. Tornare que M. Joly, inspecteur des forêts au Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE), mardi dernier lors de la réunion de la commission de la biodiversité, n'était pas au courant de l'abattage de ces arbres!

Il semble qu'il y ait eu un malentendu entre le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) et le DIAE. C'est pour cette raison que je n'ai pas voulu hier soir faire une interpellation, ou m'insurger contre de telles décisions d'une façon plus formelle, mais que je me suis contenté de mettre M. Tornare au courant de cette affaire.

Ces arbres ont été abattus sur un périmètre qui s'étend du pont des Acacias jusqu'à la station Eurogas! Il n'en reste plus un seul! Quand on sait ce que nous avons payé pour faire passer le tram à la place du Cirque par un ouvrage en sous-œuvre dont le coût s'élevait à quelques centaines de milliers de francs, afin que le platane situé au centre de la place ne tombe pas, et que, partout, on cherche à éviter d'abattre des arbres en ville, commettre cet abattage si rapidement, sans en aviser la population, je trouve cela un peu cavalier, voire scandaleux eu égard au propriétaire du site, c'est-à-dire la Ville de Genève!

Cela s'est fait en «catimini» et la nuit. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, ordre a été donné à l'entreprise mandatée d'abattre ces arbres, et elle est venue le faire avec tronçonneuses et camion-grue! Vous savez qu'un arbre mesurant une vingtaine de mètres de hauteur, ou même 15 mètres – comme les robiniers – est abattu en cinq minutes, puis débité dans le même laps de temps, emporté par les camions, ni vu ni connu! Il y a maintenant des tas de sciure à chaque endroit où se trouvait auparavant un arbre.

Je ne trouve pas normal non plus, eu égard à ma qualité de conseiller municipal et vu les travaux effectués par le SEVE – je l’en remercie – que ledit service de la Ville de Genève ne soit pas mis au courant de toute intervention effectuée sur un arbre en ville. Si un privé se permettait d’abattre dans le fonds de sa villa un vieux pommier pourri, il aurait l’obligation de replanter immédiatement un autre arbre au même emplacement! Or, dans le cas dont nous parlons ici, aucune information n’a été fournie. Je me suis donc ému de cette situation. Je remercie M. Tornare qui l’a traitée immédiatement et sèchement, parce que ce qui s’est produit est inadmissible.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne veux pas prolonger la discussion concernant cette problématique. Sachez, Monsieur Reichenbach, que nous partageons vos préoccupations. Mon collègue Manuel Tornare et moi-même avons pris un certain nombre de dispositions pour que ce genre de situations ne se reproduise pas à l’avenir. Vous le savez peut-être, des chantiers comme celui des Acacias ont la particularité de faire l’objet d’une autorisation fédérale. Par conséquent, la procédure n’est pas du tout la même que celle qui est adoptée traditionnellement. Dans le cadre d’une autorisation de construire cantonale, en général, conformément à la loi sur les constructions et les installations diverses, le DAEL doit s’assurer que le préavis favorable du Service cantonal des forêts, de la protection de la nature et du paysage – du SEVE, pour ce qui est du territoire de la Ville de Genève – a bel et bien été donné. En l’occurrence, ce n’est pas cette procédure qui a été suivie, puisque nous sommes dans le cadre d’une concession de compétence fédérale.

J’ai eu la même réaction que Manuel Tornare dès que j’ai été alerté à ce sujet. Nous avons maintenant mis en place un système qui nous permettra d’éviter ce genre de situation. Par conséquent, je le répète, je vous remercie d’avoir attiré notre attention, Monsieur Reichenbach, mais à l’heure actuelle nous attendons des réponses de la part du Canton. En effet, je vous rappelle que c’est lui qui est le maître d’œuvre de cette affaire. Nous sommes pour le moment alarmés – c’est le moins que l’on puisse dire – concernant la procédure suivie dans le cas que vous décrivez et nous reviendrons donc vous donner des éclaircissements complémentaires dès que nous les aurons obtenus.

Quant à moi, j’avais deux réponses à donner. M^{me} Hämmerli-Lang, sauf erreur, m’avait interpellé au sujet des candélabres du parc Bertrand. Elle demandait quand la lumière se ferait, tel était à peu près le sens de sa démarche. J’ai demandé que l’on éclaire ma lanterne pour pouvoir vous répondre, Madame Hämmerli-Lang, et il m’a été indiqué ce qui suit.

Le Conseil administratif avait saisi le Conseil municipal de ce projet en novembre 2000; il y a été traité relativement rapidement, puisque, une année plus

tard, vous l'aviez voté. Nous nous retrouvons donc en novembre 2001. De notre côté, nous avons engagé un ingénieur en février 2002, et les soumissions restreintes ont été conduites et ouvertes en avril 2002 avec un délai de retour au 10 juin de la même année. Nous avons donc mis l'été à profit pour examiner les offres qui nous sont parvenues. Au cours des semaines qui viennent, vraisemblablement, l'entreprise choisie pourra être mandatée, l'adjudication des travaux sera effectuée, et ces derniers seront ainsi effectués d'ici la fin de cette année. J'espère avoir répondu à votre attente, Madame Hämmerli-Lang.

Une autre question m'a été posée par M. Reichenbach concernant les paratonnerres à capteurs radioactifs. Votre question est tout à fait pertinente, Monsieur le conseiller municipal, et je n'ai pas voulu vous répondre tout de suite pour être sûr que les renseignements que je vous donnerais soient bien exacts. Confirmation m'a été donnée, tout d'abord, de l'ampleur du phénomène. Il faut savoir que nous avons environ 70 paratonnerres radioactifs sur l'ensemble des bâtiments en ville de Genève. Ces équipements ont surtout été installés en Suisse romande; ils sont de fabrication française et il y en a d'ailleurs des milliers en France.

Le Service des bâtiments a procédé à l'inventaire de ces paratonnerres sur les bâtiments appartenant à la Ville de Genève et en a recensé 12. Nous avons reçu des offres pour les enlever. Bien entendu, nous n'allons pas les conserver! Cependant, nous attendons une offre complémentaire, parce que le prix de celles que nous avons reçues nous semblait un peu trop élevé. Par conséquent, dès réception de cette offre que nous espérons moins onéreuse, nous procéderons à la dépose de ces 12 paratonnerres. D'ici la fin de l'année, il ne devrait plus y en avoir, en tout cas sur les immeubles propriété de la Ville de Genève. J'espère ainsi avoir également répondu à votre préoccupation, Monsieur Reichenbach.

M. André Hediger, maire. Je réponds à M. Künzi qui demandait hier pourquoi la «Protection civile» avait organisé cet été, durant les Fêtes de Genève, un ballet aérien au-dessus de la ville. D'après l'article consacré à cette manifestation par la *Tribune de Genève*, cet exercice a été organisé par la Police cantonale, dans le cadre de la lutte antiterroriste. Différents hélicoptères ont été utilisés, et notamment l'ancien hélicoptère de la Sécurité civile cantonale. La Ville de Genève n'est donc absolument pas impliquée dans ce ballet aérien.

Par ailleurs, Monsieur Künzi, j'aimerais vous rappeler qu'il n'existe plus de service de la Protection civile depuis plus d'une année; cette entité s'appelle maintenant le Service d'assistance et de protection de la population, ou SAPP. Je vous invite à consulter son site sur internet, où vous trouverez des informations intéressantes concernant la protection de la population, la coopération et l'aide au développement durable.

Une autre question m'a été posée par M. Olivier Coste concernant le chantier du tram situé à l'extrémité de la rue Dancet, où se trouvent une trentaine de places de stationnement en zone bleue. Je dois d'abord préciser que le département des sports et de la sécurité n'est pas intervenu dans le cadre du dépôt de chantier installé par les services de la Voirie à cet endroit. En ce qui concerne la sécurité, nous nous sommes renseignés avant que l'autorisation d'ouvrir le chantier soit délivrée; ce point a forcément été étudié par l'inspection cantonale des chantiers, qui dépend du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement de M. Moutinot.

M. Coste me demandait aussi pourquoi ce chantier n'était pas installé sur la plaine de Plainpalais. Il est vrai que celle-ci est assimilée au domaine public et dépend du département des sports et de la sécurité. D'ailleurs mon collègue M. Ferrazino a sollicité en mai dernier la possibilité de pouvoir y installer ce chantier. Il n'a pas été possible de lui répondre positivement, car, comme vous le savez, cet espace est utilisé tout au long de l'année pour les marchés, les cirques, les fêtes foraines et diverses manifestations ponctuelles, sportives ou autres.

Et n'oublions pas les récents travaux concernant la pose d'un collecteur, qui ont créé d'importantes nuisances sur le marché aux puces et sur celui des fruits et légumes. Ce problème a pu être surmonté en dialoguant avec les marchands. Il a été difficile de trouver des solutions, mais un espace a tout de même été prévu pour le chantier du tram, bien que n'y soit autorisé que l'entreposage sur une surface de 200 m². La même surface avait été utilisée pour la pose du collecteur; nous avons dû préciser que cet entreposage sur la plaine servirait uniquement de dépôt de matériel, et non de parking, pour les engins de chantier, car cela aurait été dangereux pour les usagers du lieu. Il n'a donc pas été possible d'autoriser l'installation de tout le chantier sur la plaine de Plainpalais.

Il est vrai que la construction de cette ligne de tram aux Acacias pose divers problèmes, à cause des chantiers nécessaires. Il y en a un actuellement à la rue Dancet, mais il faudra en prévoir un autre ailleurs, ultérieurement. J'ai peut-être une solution à proposer à mon collègue M. Ferrazino afin de trouver un endroit plus sûr, où ce chantier ne gênerait pas la population. Nous en discuterons ensemble.

4. **Clause d'urgence sur le rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 528 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 1 000 000 de francs, soit un montant de 2 528 000 francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique (PR-157 A) ¹.**

Le président. Monsieur Reichenbach, vous avez la parole sur l'urgence de cet objet.

M. Pierre Reichenbach (L). Il ne s'agit pas, à propos de ce rapport, d'une clause d'urgence, mais d'une motion d'ordre, Monsieur le président, contrairement à ce que vous dites; je me réfère ici à l'article 57 de notre règlement. En effet, on ne peut déposer une motion urgente sur un objet qui figure déjà dans notre ordre du jour et dont on veut simplement modifier la place dans celui-ci. Le but de l'opération consiste à demander au Conseil municipal de se prononcer immédiatement sur cet objet, puisqu'il a été renvoyé à la commission des finances le 9 octobre 2001, puis à la commission des travaux, qui a rendu son rapport le 30 avril 2002, et que l'on en parle aujourd'hui, le 12 septembre 2002. Or il y a une contingence financière concernant le Fonds énergie des collectivités publiques, et nous risquons de perdre le montant qui nous est attribué par l'Etat.

C'est pour cela, chers collègues, que je vous demande de voter le plus rapidement possible l'arrêté de la proposition PR-157, qui va dans le sens de l'Agenda 21 et qui permettra à la Ville de Genève de ne pas perdre 1 million de francs sur le crédit demandé dans cette proposition.

Le président. Nous allons procéder au vote de la clause d'urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence du rapport est acceptée sans opposition (1 abstention du Parti démocrate-chrétien).

¹ «Mémorial 159^e année»: Proposition, 1950.

5. **Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 528 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 1 000 000 de francs, soit un montant de 2 528 000 francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique (PR-157 A)¹.**

Rapporteur: M. Roberto Brogini.

La commission des travaux s'est réunie le 27 mars 2002, sous la présidence de M. Alain Dupraz.

Après une erreur d'aiguillage, la proposition s'est retrouvée devant la commission des finances qui l'a renvoyée devant la commission compétente, à savoir celle des travaux. Ce contretemps ne devrait néanmoins pas remettre en question la volonté du Conseil municipal de mettre en place une véritable politique énergétique en Ville de Genève.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Guenevere Psychère.

Audition de M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie

M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie, présente quelques transparents au rétroprojecteur qui sont reproduits dans le présent rapport, en annexe. Ils sont destinés à présenter les activités du service. Celui-ci a deux groupes de missions.

Une mission historique, celle de la gestion du patrimoine, existe depuis une dizaine d'années. Sa dimension a évolué avec l'augmentation du parc des objets à traiter. Cette activité de gestion du patrimoine est soumise aux obligations légales (OPAir).

Le deuxième groupe d'activités est lié à la politique énergétique et au développement durable. Le service donne un avis d'expertise sur les projets et travaille alors en collaboration avec les mandataires. Cela comprend également la gestion de l'énergie, à savoir les programmes liés à la maîtrise de l'énergie et les économies possibles. Dans ce cadre, un secteur recherche et développement

¹ Urgence acceptée, 1490.

existe aussi. Les mandats externes concernent les activités développées avec le Service cantonal de l'énergie (ScanE). Enfin, il ne faut pas oublier les activités d'information, de sensibilisation et de communication.

Ces activités représentent le côté actif et palpable des activités du service. Reste ce que M. Macherel appelle les improductifs, à savoir lui-même en premier lieu et le côté administratif. Cette dernière remarque de M. Macherel soulève de franches protestations des commissaires, qui ne peuvent que louer une fois de plus le sérieux et la qualité des propositions du Service de l'énergie!

La proposition PR-157 veut clairement identifier les besoins du Service de l'énergie. Dans le cadre de la gestion du patrimoine, on retrouve le programme d'assainissement des chaufferies, cela dans le sens d'une mise en conformité avec les normes fédérales OPAir (ordonnance sur la protection de l'air). Dans le cadre de la politique énergétique et du développement durable, on retrouve un programme de gestion durable de l'eau, un programme de développement des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'électricité. Ces éléments exigent des études de faisabilité qui seront confiées à des tiers.

La partie recherche et développement comprend la production alternative et la gestion des ventilations.

Ainsi que l'indique le libellé de la proposition, il existe une contribution du Fonds énergie des collectivités publiques qui est lui-même alimenté par l'ancien rabais accordé aux collectivités publiques par les Services industriels de Genève. Dans un souci de clarté, M. Macherel trouve plus intéressant de présenter un projet complet plutôt que de le morceler.

La proposition présentée applique les aspects économiques du développement durable. Il est question d'y intégrer l'efficacité des investissements. Chaque projet est exprimé selon son enjeu, son efficacité (facteur d'utilité, temps de retour, valeur actuelle, taux de rendement interne). Pour chaque projet, on évalue sa position et on l'interprète par rapport aux autres (voir annexe 5). Le tableau permet de se rendre compte que certains projets sont très rentables et d'autres moins. Les décideurs peuvent ainsi se déterminer soit en fonction de la logique économique, soit selon les enjeux stratégiques. Cela permet d'avoir un vrai outil de gestion. Chacune des énergies (eau, gaz, mazout, électricité) a son tableau pour mesurer l'évolution de son prix d'achat, de son coût global et de sa consommation (voir annexes 7 et 8). Cela permet de suivre l'évolution sur une dizaine d'années: ainsi, pour l'eau, il y a une réelle diminution de la consommation, une augmentation du coût et une stabilisation de la dépense.

Le Service de l'énergie collabore étroitement avec le ScanE, dont le nouveau chef n'est autre que l'ancien bras droit de M. Macherel. Un groupe de travail commun recherche les économies d'énergie possibles et explore les nouvelles

techniques relatives à la production d'énergie. Il existe aussi un groupe de travail commun avec les communes (centre intercollectivité pour la maîtrise de l'énergie), notamment pour l'attribution des fonds provenant du Fonds énergie des collectivités publiques. Les autres communes peuvent également profiter des outils de gestion des factures énergétiques.

La nouvelle station de météorologie du service permet d'obtenir en temps réel la consommation et les informations utiles pour la régulation des chaudières, notamment. Cela permet de mieux gérer le fonctionnement et la production des chaudières. Cet outil de travail est à la disposition des installateurs en chauffage et ces données figurent sur le site Internet du service (<http://www.geneva-city.ch/geneve/energie>). Le matériel actuel a dix ans et il convient de l'adapter aux dernières données.

Le service souhaite également pouvoir acheter une caméra infrarouge en collaboration avec le ScanE, l'Ecole d'ingénieur et l'Université pour mettre en évidence les pertes d'énergie dans les divers bâtiments de la Ville, notamment.

Discussion et vote

L'ensemble des groupes politiques est convaincu de la nécessité de ce train de mesures et tient à remercier les travaux menés par le Service de l'énergie. La clarté de l'exposé de son directeur, M. Macherel, ne fait que convaincre encore plus les commissaires. Clarté que le rapporteur craint de ne pouvoir égaler...

Au vote, c'est à l'unanimité (L, S, AdG/SI, AdG/TP, Ve, DC et R) que la proposition PR-157 est acceptée. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexes mentionnées.

M. Roberto Brogginì, rapporteur (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous engage à voter cette proposition, étudiée et approuvée à l'unanimité par la commission des travaux. Je souscris aux propos de notre collègue Reichenbach à ce sujet. En effet, si nous nous prononçons immédiatement sur cet objet, nous pourrons faire des économies substantielles sur le plan financier, énergétique et environnemental.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 528 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 1 000 000 de francs, soit un montant de 2 528 000 francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 528 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2012.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. **Clause d'urgence sur le rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et sur initiative municipale, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 28988-222 au lieu-dit campagne Rigot sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, portant sur la création d'une zone de verdure et d'une zone de développement 3 affectée à l'équipement public d'enseignement secondaire (PR-166 A1)**¹.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). J'ai demandé la clause d'urgence sur ce rapport, car le Grand Conseil n'a pas attendu que nous prenions une décision concernant la campagne Rigot pour y effectuer des travaux qui, maintenant, arrivent à leur terme. Il vaudrait mieux, me semble-t-il, donner notre avis avant que le parlement cantonal ait pris une décision définitive à ce sujet. J'ai d'ailleurs un amendement à déposer qui pourrait être de nature à débloquer la situation. Je vous invite donc, chers collègues, à voter la clause d'urgence en ce qui concerne le rapport de M^{me} Rys.

Mise aux voix, la clause d'urgence du rapport est acceptée à la majorité (5 oppositions et 2 abstentions).

¹ «Mémorial 159^e année»: Proposition, 2723. Premier rapport, 4320.

7. **Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et sur initiative municipale, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 28988-222 au lieu-dit campagne Rigot sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, portant sur la création d'une zone de verdure et d'une zone de développement 3 affectée à l'équipement public d'enseignement secondaire (PR-166 A1)¹.**

Rapporteur: M^{me} Alexandra Rys.

Réexamen de la proposition par la commission

Peu après le vote de la commission (cf. rubrique «Examen initial de la commission» ci-dessous), les Genevois se sont opposés, en votation populaire, à la construction d'un musée d'ethnographie à la place Sturm.

M. Ferrazino a alors souhaité que la commission réexamine la proposition PR-166 à la lueur de son projet Ethno-Rigot, visant à la réalisation du musée d'ethnographie dans le bas de la campagne Rigot, emplacement qui se signale, notamment, par sa facilité d'accès (tram, halte RER, P+R, tous prévus à brève échéance).

L'étude même de ce projet suppose qu'une réserve en zone d'équipement public soit acceptée par le Conseil municipal. Dans l'attente de ce vote, le Conseil administratif a fait opposition au projet de loi du Grand Conseil classant la campagne Rigot en zone de verdure.

Lors de la discussion sur cette réserve, un commissaire a relevé que la construction du musée à cet endroit enfreignait les clauses du legs, clauses que n'importe quel citoyen peut défendre devant un tribunal.

Un autre estime que cette réserve serait la négation de tout ce qui a été entrepris pour sauvegarder la campagne Rigot.

Un troisième juge le procédé inopportun, dans la mesure où le Conseil d'Etat a invité la Ville à constituer un groupe de travail au sujet d'Ethno-Rigot.

Plusieurs commissaires craignent, en outre, la réaction de l'Association des habitants de Vermont.

¹ Urgence acceptée, 1503.

Par 7 voix (2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 3 L, 1 DC) contre 6 (2 Ve, 2 R, 2 S) et 2 abstentions, la commission accepte une réserve pour une zone d'utilité publique située sur l'emplacement actuel des tennis et dans la limite de ceux-ci, à destination d'un futur musée d'ethnographie. Cette réserve est abrogée d'office en cas de réalisation du musée ailleurs.

Examen initial de la commission

La commission, sous la présidence de M. Roger Deneys, a examiné la proposition lors de sa séance du 20 novembre 2001. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Yvette Clivaz-Beetschen.

La proposition a été présentée par M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme.

Cette proposition est la concrétisation de l'initiative municipale acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2000, ayant pour objet de faire passer l'affectation de la campagne Rigot de zone 5 (villas) en zone de verdure. Rappelons que la villa et sa dépendance, l'allée de marronnier et les portails sont classés.

La modification de zone devra être approuvée par le Grand Conseil.

Le sort des courts de tennis, qui avait beaucoup inquiété plusieurs commissaires, semble être réglé: ceux-ci pourront être déplacés sur une parcelle appartenant à l'ONU, en haut du chemin de l'Impératrice, sur la commune de Chambésy.

Quant au collège Sismondi, il sera réalisé sur 12 000 m² à l'angle du chemin Eugène-Rigot et de l'avenue de France. La construction se fera en deux étapes, la première entre octobre 2003 et la fin de 2005, la seconde en 2007.

Lors de la mise à l'enquête, une observation a été émise sur le degré de sensibilité au bruit attribué au périmètre du collège: il est de III et les observants, la Fédération des associations de quartier et d'habitants, auraient préféré un degré II, comme sur le reste de la parcelle. La commission est informée que le Canton traitera cette question dans le cadre des négociations.

La modification de zone ayant déjà été discutée par la commission lors de l'étude de la proposition PR-20, cette proposition ne fait l'objet d'aucune discussion et elle est votée par 12 oui et 2 abstentions (R).

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la délibération adoptée le 24 janvier 2000 par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif (proposition PR-20);

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de modification des limites de zones N° 28988-222 au lieu-dit campagne Rigot sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, portant sur la création d'une zone de verdure et d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public d'enseignement secondaire.

Art. 2. – Une réserve pour zone d'utilité publique située sur l'emplacement actuel des tennis et dans la limite de ceux-ci, à destination d'un futur musée d'ethnographie, est créée. Cette réserve est abrogée d'office en cas de réalisation du musée ailleurs.

Premier débat

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Le nouveau musée d'ethnographie, s'il devait être réalisé un jour sur les terrains de tennis de la campagne Rigot, aurait sans nul doute un impact sur l'équilibre écologique du parc. L'Alliance de gauche comprend donc celles et ceux qui ne voient pas d'un bon œil un éventuel projet de construction de musée à cet endroit.

Près de la maison de maître sise au milieu du parc se trouvent des baraquements – disons-le tout net: de vilains baraquements – qui doivent avoir une emprise au sol de l'ordre de 600 m² et qui sont propriété de l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI). Pour l'heure, ils sont utilisés par des organismes travaillant de près ou de loin pour ledit institut. La nouvelle bibliothèque de cette école doit, dans un avenir proche, être construite ailleurs. Pourquoi, alors, ne pas imaginer que tout soit regroupé dans les futurs locaux de cette bibliothèque? Cette solution intéresse les habitants. Elle serait de nature à leur mettre du baume sur le cœur et peut-être à leur faire accepter, s'il le fallait, de construire un musée sur les terrains de tennis. Un «deal», pourquoi pas? De toute façon, comme pour la place Sturm, ne laissons pas de vilains baraquements en plein milieu d'un beau parc.

Mon amendement se présente comme un nouvel article 2 au projet d'arrêté amendé par la commission de la proposition PR-166, l'article 2 actuel devenant un nouvel article 3.

Projet d'amendement

«Art. 2. (nouveau) – Les deux baraquements situés à côté de la villa Rigot et utilisés par des organismes dépendant de l'Institut universitaire de hautes études internationales devront être démolis dès l'achèvement de la construction destinée à la bibliothèque de l'institut, laquelle devra être conçue de manière à offrir également les locaux de remplacement pour les organismes précités.»

M. Roger Deneys (S). Le débat avance relativement vite concernant cet objet et c'est peut-être un peu dommage. Il faut bien se rappeler de quoi il s'agit. La proposition PR-166 dont l'arrêté a été amendé par la commission vise à laisser la possibilité de créer un nouveau musée d'ethnographie sur le lieu-dit «campagne Rigot» – parcelle que notre parlement a décidé de classer en zone de verdure – et à autoriser la construction du collège Sismondi attendue depuis de nombreuses années.

Evidemment, vu les résultats de la votation populaire sur le nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm, certains ont cru opportun de sortir immédiatement de leur chapeau tous les projets possibles pour trouver un nouvel emplacement à ce futur musée. Les socialistes ne sont pas du tout d'accord d'entrer en matière sur la proposition PR-166 concernant la campagne Rigot, parce qu'ils estiment que c'est une zone de verdure qui doit rester telle et que la priorité absolue doit être donnée à la réalisation du collège. Il est vraiment dommage de réduire la surface de cette zone de verdure en envisageant d'y construire un musée.

Par ailleurs, je l'ai déjà dit en séance plénière et je le rappelle encore une fois, les socialistes sont d'autant plus opposés à cette proposition qu'elle émane exclusivement du Conseil administratif et non pas d'un groupe de concertation qui aurait dû voir le jour, composé de représentants du Conseil d'Etat, du Conseil administratif et des autres autorités communales de ce canton. Je vous rappelle que M^{me} Calmy-Rey avait envoyé une lettre au Conseil administratif allant dans ce sens et appelant de ses vœux la création d'un groupe de travail pour étudier l'emplacement d'un nouveau musée d'ethnographie.

Dans la mesure où ce groupe de travail n'a pas été constitué et où le Conseil d'Etat n'a pas manifesté d'intérêt – mais plutôt son opposition – devant cette pro-

position de construire ce nouveau musée à la campagne Rigot, je trouve aberrant de relancer une telle polémique concernant cet endroit, alors que des oppositions à ce sujet ont été manifestées dès le départ. C'est pour cette raison que tant les socialistes que les Verts se sont opposés à cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il est beaucoup trop tôt pour envisager la construction d'un nouveau musée d'ethnographie, et la campagne Rigot ne constitue pas forcément le lieu idéal pour un tel projet – ce n'est pas forcément un mauvais endroit, au fond, mais le choix demande un minimum de concertation avec l'Etat et les autres communes de cette République.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous remercie de me donner la parole, Monsieur le président; cela me permettra de corriger un certain nombre d'inexactitudes qui viennent d'être prononcées par M. Deneys. Il ne s'agit pas ici d'une zone de verdure, Monsieur Deneys, je peux vous le préciser, parce que c'est l'un des premiers dossiers dont je me suis occupé, à peine arrivé à la tête du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, en juin 1999.

J'ai contacté M. Moutinot pour lui dire que la campagne Rigot ne pouvait pas rester en zone villas, comme c'est le cas actuellement. Je lui ai donc proposé, en septembre 1999, de créer immédiatement une zone de verdure. Je crois que c'est le premier cas que nous ayons utilisé pour faire valoir le droit d'initiative municipale. Le Conseil administratif, à peine entré en fonctions, a donc saisi votre Conseil du droit d'initiative municipale pour la création de cette zone de verdure, et vous avez préavisé favorablement.

Ensuite, l'Etat nous a dit qu'il n'allait pas mettre notre proposition à l'enquête publique tout de suite, parce qu'il ne savait pas où le futur collège Sismondi devait être implanté: le long du chemin Rigot ou de l'avenue de France? Ce problème incombant à l'Etat, nous avons attendu qu'il veuille bien trancher. Cela a pris – tenez-vous bien – dix-huit mois! Après tout ce temps, l'Etat nous a dit que le collège serait situé en partie le long de l'avenue de France et en partie le long du chemin Rigot, c'est-à-dire dans l'angle entre les deux. Par conséquent, il était alors possible d'ouvrir l'enquête publique.

Parallèlement est intervenu le vote du 2 décembre 2001 sur le nouveau Musée d'ethnographie prévu à la place Sturm. Effectivement, Monsieur Deneys, peu de temps après, j'ai formulé une proposition pour un nouvel emplacement de ce musée, précisément le long du chemin Rigot. Pourquoi à cet endroit? Parce que, actuellement, il s'y trouve des terrains de tennis qui devront être détruits et que ce terrain n'est pas arborisé. Il est donc possible, selon moi, d'y construire un bâtiment public du type d'un musée d'ethnographie, justement sans mettre en péril

une future zone de verdure, en l'occurrence une zone villas accueillant des terrains sportifs. Ce n'est pas mal, au niveau de l'aménagement!

Cela l'est d'autant plus que l'un des éléments mis en avant par les uns et par les autres, dans le cadre du projet de nouveau Musée d'ethnographie retenu pour la place Sturm, était le manque d'accessibilité du bâtiment. S'il y a un lieu qui est bien desservi par les transports publics et donc facilement accessible, c'est bien la campagne Rigot, surtout avec l'extension du tram 13 qui sera réalisée à la fin de décembre 2003 et la gare RER à la fin de décembre 2004. Un parking d'échange est même prévu sur la parcelle située de l'autre côté des rails de chemin de fer. Et je ne parle pas des Transports publics genevois qui desservent l'avenue de la Paix, de l'autre côté. C'est dire à quel point l'accessibilité à ce lieu est facilitée.

Je ne veux pas entrer dans ce débat, mais je réponds simplement aux propos de M. Deneys de tout à l'heure, lesquels sont un peu erronés. En effet, le Conseil administratif n'a pas attendu que l'Etat lui dise qu'il serait bon de mettre sur pied un groupe de travail. Quand nous avons pris connaissance de cette intention du Conseil d'Etat, nous l'avons saluée et lui avons même écrit que nous étions prêts à relever nos manches pour étudier toute proposition qui pourrait nous être faite. Jusqu'à ce jour, il ne nous en est parvenue aucune, à tel point que nous avons relancé l'Etat il y a environ six semaines pour lui dire que nous souhaitions maintenant nous mettre autour d'une table, avec l'Association des communes genevoises, qui est également concernée par cette affaire de nouveau musée d'ethnographie. Nous étions ouverts à l'examen de toute proposition.

Vous reconnaissez que la proposition PR-166 amendée par la commission et dont nous parlons aujourd'hui a au moins un mérite, celui d'exister. S'il y a d'autres propositions, je serai le premier à être heureux de les examiner, mais pour l'instant, je n'en ai reçu aucune. Une réunion a été fixée au 1^{er} octobre entre l'Etat, l'Association des communes genevoises et la Ville de Genève. Nous espérons pouvoir examiner d'autres solutions, afin d'avoir un choix, mais ce que nous demandons aujourd'hui, c'est de ne pas nuire à l'hypothèse présentée dans la proposition PR-166 telle qu'amendée par la commission. Il suffit de lire le rapport de M^{me} Rys, qui est très explicite à ce sujet, pour s'apercevoir qu'il ne s'agit pas pour nous d'affirmer que le nouveau musée d'ethnographie sera construit là et nulle part ailleurs, mais de nous assurer que cela soit possible à la campagne Rigot si c'est ce choix-là qui est fait.

Nous vous demandons donc simplement de créer une réserve pour un futur équipement public à cet endroit. Si d'aventure le nouveau musée d'ethnographie devait être construit ailleurs, cette réserve tomberait *de facto* et la campagne Rigot serait classée en zone de verdure. C'est dire que vous ne prenez absolument aucun risque en votant cette proposition, mais que vous laissez simplement ouverte cette possibilité que je viens d'évoquer.

Cela rejoint donc vos propos, Monsieur Deneys: il faut nous laisser le temps de discuter avec l'Etat et tous les autres partenaires impliqués, mais, pour ce faire, nous devons avoir la possibilité de retenir finalement l'hypothèse présentée dans la proposition PR-166 telle qu'elle a été amendée en commission, dans l'éventualité où c'est elle qui serait le plus largement souhaitée.

Or, si le Grand Conseil devait décider – je crois qu'il traitera de ce dossier la semaine prochaine – qu'il n'y aura pas de réserve pour un éventuel futur musée d'ethnographie à la campagne Rigot et que la zone de verdure y sera créée, nous ferons une croix sur ce projet. En effet, vous imaginez bien que nous ne parviendrons jamais à revenir en arrière. Ce que nous souhaitons donc simplement, c'est que vous nous laissiez cette porte ouverte. Cela me semble l'expression même du bon sens et, en conséquence, j'espère que vous accepterez de préavis dans ce sens.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Une fois n'est pas coutume: le groupe libéral est en parfaite harmonie avec le magistrat chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Je crois me souvenir que c'est la deuxième fois que cela arrive; il faut croire que les uns et les autres vieillissent... (*Rires et brouhaha.*) Cette harmonie de points de vue doit toutefois être comprise en ce sens que je vous demande de considérer l'accord libéral par rapport à notre motion M-290, qui figure dans notre ordre du jour. Cette motion vous recommande de vous méfier des décisions prises à l'emporte-pièce et qui ont un caractère très général.

Finalement, la campagne Rigot est victime d'un certain antagonisme qui a existé à Genève au sujet de l'initiative populaire «Sauvons nos parcs». Vous savez que cette dernière avait été jugée à l'époque inconstitutionnelle par le Tribunal fédéral et que, comme l'a dit le magistrat, son premier acte en tant que membre du législatif a consisté à la rendre *de facto* effective en recensant l'ensemble des espaces verts qui auraient été compris dans l'initiative «Sauvons nos parcs» afin d'en faire des zones de verdure. Or nous nous apercevons en examinant ce dossier des espaces verts que, des structures étant à peine mises en place, nous avons commis une erreur et qu'il serait fâcheux, si d'aventure se manifestait une volonté claire de construire un nouveau musée d'ethnographie à la campagne Rigot, de ne pas pouvoir le faire en raison d'une attribution de parcelle en zone verte que nous avons décidée trop vite.

Je vous demande d'avoir à l'esprit à l'avenir que, quand nous faisons des plans de site et que nous prenons des décisions totalement générales, nous avons également l'obligation de tenir compte des besoins individuels. Ici, exceptionnellement, ce besoin individuel est en fait celui de la Ville, donc d'une collectivité

publique – c'eût été pareil s'il s'était agi du besoin de l'Etat. Mais je vous demande de vous mettre à la place d'un particulier qui, lui aussi, aurait eu quelques droits acquis et qui aurait été ruiné par les mesures prises au Conseil municipal. Il n'y aurait personne, ou pas grand monde pour intervenir et le défendre, tant chacun d'entre nous sait qu'il est à peu près impossible que le Conseil municipal entre en matière dans un tel cas.

Ici, nous soutenons ce projet de musée à la campagne Rigot parce que c'est un intérêt public prépondérant qui préside à cette affaire. Je vous demande simplement, je le répète, d'avoir cela à l'esprit la prochaine fois que nous aurons à voter des plans de site et que nous placerons un site de quelques centaines d'hectares, comme nous l'avons fait du côté de l'Hôpital cantonal, sous la protection, le cadenas ou même le verrou de l'aménagement. En effet, chaque fois que nous ferons cette démarche, une bonne idée que nous aurions pu réaliser à l'endroit concerné ne pourra pas l'être.

Dans le cas présent, je trouve pour ma part que réaliser un nouveau musée d'ethnographie est une excellente idée et que, s'il se construit sur la parcelle de la campagne Rigot, eh bien, au moins nous aurons un tel musée!

Le président. La parole est à M. Michel Ducret, qui nous a saisis d'un amendement demandant la suppression de l'article 2 de l'arrêté de la proposition PR-166. Mais s'agit-il de l'article 2 introduit par l'amendement de M. Zaugg ou de l'article 2 actuel de l'arrêté amendé par la commission, tel qu'il figure dans le rapport PR-166 A1?

M. Michel Ducret (R). Monsieur le président, si vous me laissez la parole, j'aurai l'occasion de m'expliquer à ce sujet; je crois que c'est beaucoup plus simple ainsi, n'est-ce pas?

Pour sa part, le groupe radical ne va pas chanter les mêmes louanges que le préopinant devant cette proposition. Notre amendement concerne l'article 2 actuel du projet d'arrêté amendé par la commission, et non pas le projet d'amendement de M. Zaugg qui n'est pas encore discuté. Notre désaccord porte donc sur la réserve d'utilité publique pour construire éventuellement un nouveau musée d'ethnographie à l'endroit concerné. Nous avons une bonne raison de nous y opposer; en effet, nous ne pouvons pas cautionner une proposition émanant d'une majorité qui a fait son beurre avec des initiatives populaires comme «Sauvons nos parcs» et qui a récolté un succès électoral en obtenant de la population genevoise une protection renforcée sur des terrains qui, pour une bonne part, étaient en mains publiques et ne risquaient en conséquence pas grand-chose.

Enfin, soit; le peuple s'est prononcé. Or le peuple a affirmé à plusieurs reprises qu'il ne voulait pas de construction sur la parcelle de la campagne Rigot. Alors, c'est un peu se moquer des citoyens que l'on a voulu caresser dans le sens du poil que de proposer maintenant une construction en bas dudit terrain, laquelle occupera à peu près la même surface que celles qui ont été refusées en haut de celui-ci. Cela n'est pas acceptable, et d'autant moins si nous considérons la situation actuelle des terrains de tennis. Si vous construisez sur ces terrains l'équivalent du nouveau Musée d'ethnographie tel qu'on nous l'avait présenté pour la place Sturm, que va-t-il arriver? Eh bien, Mesdames et Messieurs, lorsque vous vous trouverez à la campagne Rigot, dans l'ancienne maison de la propriété, vous serez en face d'un immense mur qui vous barrera toute l'ouverture actuelle en direction du Mont-Blanc et du lac.

Je ne crois donc pas que ce projet soit bon au niveau de l'urbanisme et que l'on puisse faire de l'urbanisme sérieux en saisissant une opportunité ou une autre, en nous disant: « Ah tiens, on pourrait peut-être construire quelque chose à cet endroit-là. » L'urbanisme, ce n'est pas cela, Mesdames et Messieurs! L'urbanisme consiste à voir un peu au-delà des détails, à concevoir une ville avec tous ses éléments, y compris les rues et les possibilités de déplacement. Il ne s'agit pas seulement de dire: «Tiens, là, nous pourrions peut-être réaliser quelque chose, puisque nous avons «viré» les terrains de tennis et que nous avons besoin de surfaces pour construire; puisque cet endroit n'est pas vraiment un parc, nous allons y mettre un musée, car nous avons besoin de créer un musée d'urgence.» Non, Mesdames et Messieurs, cela ne marche pas ainsi, et nous ne pouvons accepter de telles démarches, car il n'est pas possible de bricoler ainsi l'avenir de notre cité.

Voilà pourquoi le groupe radical vous demande de vous prononcer en faveur de l'amendement que je viens de défendre et qui est le suivant:

Projet d'amendement

Supprimer l'article 2 du projet d'arrêté amendé par la commission de la proposition PR-166.

Si cet amendement est voté, nous accepterons bien entendu le classement de la parcelle Rigot en zone de verdure, mais il est évident que, dans le cas contraire, nous refuserons l'arrêté amendé de la proposition tel qu'il figure dans le rapport.

Quant à l'amendement de M. Zaugg – j'y viens, Monsieur le président, vous voyez, rassurez-vous – il n'est pas dénué de bon sens. En effet, il est vrai que, si nous faisons un effort pour améliorer et agrandir les espaces verts à la disposition

de notre population, il n'est pas bon d'y laisser des baraquements qui vont encore subsister des années durant, parce que l'Etat ne se décidera pas à reloger HEI ailleurs. Nous pouvons donc tout à fait soutenir cet amendement.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'étais encore membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement lorsqu'elle a examiné cet objet; ensuite, on m'a demandé de la quitter, je ne sais pas pourquoi. Mais lorsque nous avons étudié l'affaire de la campagne Rigot – et je tiens à remercier ici M^m le rapporteur de s'en être occupée, car elle n'était pas facile – personne n'a parlé de ce qui va suivre. D'ailleurs, j'ai été très étonné que M^e Froidevaux ne le fasse pas.

Il s'agit du legs de la campagne Rigot de la famille Rockefeller, avec toutes ses clauses. C'est moi – parce que j'en avais entendu parler – qui ai signalé son existence. Le legs original est très clair à ce sujet. Il demande qu'une cité universitaire où les enseignements seront dispensés en anglais soit installée sur cette parcelle. Or vous savez très bien en tant que Suisses très attachés à l'Université que cela se fera dans toutes les langues, même si certains cours seront donnés en anglais. Il faut savoir lire! Je suis très étonné que ce ne soit pas le cas de certains de mes collègues à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Deneys, qui en a été président – et cela n'a pas été facile pour lui – a relevé certains points importants concernant cette affaire, je tiens à l'en remercier. Il faut savoir! Si quelqu'un, dans cette enceinte, lègue une propriété en y mettant des clauses, malgré le fait que le legs vaut plusieurs dizaines de millions de francs, on le refusera parce qu'il y a mis des clauses. Alors, expliquez-moi le cas que je viens de soulever, car je ne suis pas avocat et je n'ai pas fait l'université, je ne suis peut-être pas assez intelligent, mais au moins, moi, je sais lire!

Venons-en maintenant aux projets de nouveau musée d'ethnographie. Là encore, personne n'a parlé de ce que je vais dire à ce sujet. Je me réfère à l'affaire du chemin de l'Impératrice, que l'on veut oublier, puisqu'on a même caché les plans concernant un projet de futur musée d'ethnographie à cet endroit! J'avais demandé à la commission concernée de nous les montrer, pour que nous puissions nous rendre compte de ce qu'était cette construction. Mais les plans ont disparu et il paraît même qu'ils n'existent plus! On m'avait alors répondu que les Conservatoire et Jardin botaniques et le chemin de l'Impératrice étaient trop éloignés pour les habitants. Or combien de mètres séparent les Conservatoire et Jardin botaniques de la campagne Rigot? Au maximum 50 mètres!

Quant à la création d'un nouveau musée d'ethnographie, je vous rappelle que j'avais déposé la motion M-248 présentant un projet de construction magnifique au boulevard Carl-Vogt, laquelle m'avait été proposée par un architecte; mais

cette motion a été refusée par le Conseil municipal, alors que cette construction se trouvait en ville de Genève, dans le quartier de Plainpalais. Ensuite, il y a eu le projet de musée à la place Sturm. Il est vrai que cet endroit se situe lui aussi au centre-ville, ce qui n'est pas le cas de la campagne Rigot, où le musée sera destiné à nos grands amis de l'Organisation des Nations Unies, qui vont nous coûter 70 millions de francs de cotisations par année, plus les salaires, selon la *Tribune de Genève*! Alors, nous pouvons bien leur faire un musée pour les remercier!

Je reviens donc à mon idée de projet de nouveau musée d'ethnographie au boulevard Carl-Vogt, à laquelle le Conseil administratif était opposé en raison de l'école qui se trouve à côté de l'actuel musée; ne faudrait-il pas reconsidérer la question? En effet, à cet emplacement-là, nous aurions l'autorisation de construire, et l'Etat ne pourrait pas intervenir pour nous dire de ne pas y toucher.

Il faudra peut-être couper des arbres... A ce propos, dimanche matin, suite à un téléphone pour m'avertir, je suis allé me promener dans le quartier de Plainpalais – j'y habite – et j'ai constaté que tous les arbres jusque sur le site de Perrot-Duval avaient été enlevés; il n'en reste plus un seul! A Carouge, quand il a fallu couper des platanes âgés de plus de cent ans, cela a provoqué des pétitions, des référendums, etc. Mais je n'ai entendu personne dans cette enceinte – pas même les Verts – évoquer le fait que l'on est en train de couper tous les arbres sur plus d'un kilomètre de long à la route des Acacias. Et c'est beau, et ça va être joli, le tram à cet endroit, ça ne pollue pas, le tram!

Alors voilà, Mesdames et Messieurs, pour ma part, je demande l'application de la clause figurant dans le legs de la famille Rockefeller. Autrement, cela reviendrait à agir malhonnêtement vis-à-vis de quelqu'un qui nous cède des millions de francs. Je ne sais pas quelle est la valeur de ce legs, mais il faut m'expliquer ce que je dois voter, parce que je n'y comprends plus rien! M^{me} le rapporteur, qui a très bien fait son travail – ce qui n'a pas dû être facile – doit être contente ce soir parce que c'est beau, la politique!

M^{me} Alexandra Rys (DC). Un conseiller municipal a estimé tout à l'heure que le projet désormais appelé «Ethno-Rigot» était quelque peu opportuniste. Pour sa part, le groupe démocrate-chrétien pense que, si tel est peut-être le cas, ce projet a en tout cas un mérite, celui d'être intelligent, qualité qui faisait cruellement défaut à celui refusé par la population en décembre 2001. Par conséquent, personne ne s'étonnera que le groupe démocrate-chrétien soutienne la proposition de réserve qui nous est soumise ce soir. Par ailleurs, nous pensons que nous pouvons également soutenir l'amendement exposé tout à l'heure par M. Zaugg.

M. Roger Deneys (S). J'aimerais juste dire ici que cet objet n'est pas un *casus belli* et qu'il n'est pas nécessaire de nous énerver à ce sujet. L'idée de mettre une clause de réserve concernant le bas de la campagne Rigot peut sembler raisonnable, puisque celle-ci pourrait effectivement apparaître comme terrain potentiel pour l'implantation d'un musée.

Cependant, il est peut-être regrettable que ce projet soit survenu si vite après la votation populaire de décembre 2001 où le souverain a rejeté le projet de musée à la place Sturm et que, alors que le Conseil d'Etat appelait de ses vœux la mise sur pied d'un groupe de travail au sujet de la campagne Rigot, la proposition du Conseil administratif que nous examinons ici, telle qu'elle a été amendée par la commission, vienne en quelque sorte s'opposer à cette concertation. Quant à moi, je trouve cela un peu dommage, d'autant plus que le Conseil d'Etat, dans son courrier, manifeste son désintérêt, voire son refus face à cette proposition. C'est donc surtout la manière de mener les négociations avec l'Etat qui me surprend. Si nous relançons un nouveau projet de musée d'ethnographie sur des bases encore plus polémiques que ce n'était le cas pour le précédent, je ne suis pas sûr que nous aurons prochainement ce musée.

Je partage également les craintes de M. Ducret quant à la localisation de celui-ci en bas de la parcelle concernée, laquelle, je regrette de devoir le rappeler, est quand même située dans une zone de verdure. Il n'y a pas de verdure maintenant, mais elle est quand même censée faire partie d'une telle zone. Je trouve donc dommage de l'amputer d'avance de cette particularité pour y mettre un musée.

Cependant, nous n'allons pas nous battre pour cela pendant une éternité, d'ailleurs, c'est mon dernier soir au Conseil municipal... L'amendement de M. Zaugg n'est pas inintéressant mais, une fois de plus, il s'agit d'un objet qui n'a pas été étudié en commission. Le principe de supprimer les bâtiments provisoires sis sur ladite parcelle est peut-être bon, mais il aurait été préférable de savoir à l'avance s'ils étaient utiles ou nécessaires, pendant un certain laps de temps et de manière provisoire, plutôt que de décider leur démolition ce soir, en séance plénière.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Ducret est refusé par 35 non contre 25 oui (1 abstention).

Mis aux voix par assis-debout, l'amendement de M. Zaugg est accepté par 32 oui contre 32 non. Le vote du président départage le vote en faveur du oui.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission et par le plénum est accepté par 40 oui contre 23 non (3 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la délibération adoptée le 24 janvier 2000 par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif (proposition PR-20);

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de modification des limites de zones N° 28988-222 au lieu-dit campagne Rigot sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, portant sur la création d'une zone de verdure et d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public d'enseignement secondaire.

Art. 2. – Les deux baraquements situés à côté de la villa Rigot et utilisés par des organismes dépendant de l'Institut universitaire de hautes études internationales devront être démolis dès l'achèvement de la construction destinée à la bibliothèque de l'institut, laquelle devra être conçue de manière à offrir également les locaux de remplacement pour les organismes précités.

Art. 3. – Une réserve pour zone d'utilité publique située sur l'emplacement actuel des tennis et dans la limite de ceux-ci, à destination d'un futur musée d'ethnographie, est créée. Cette réserve est abrogée d'office en cas de réalisation du musée ailleurs.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. **Clause d'urgence sur le rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 8 712 000 francs destiné à financer le redéploiement du système d'information financier, notamment dans les domaines de l'élaboration budgétaire, de la comptabilité générale, de la gestion des biens et des immobilisations, du contrôle budgétaire et de la comptabilité analytique, en vue de l'intégration du contrôle de gestion (PR-200 A)¹.**

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je m'exprimerai uniquement sur l'urgence de cet objet. Le rapport de la commission de l'informatique et de la communication nous demande de statuer sur un objet qui intéresse tout le monde. Beaucoup ont demandé l'instauration d'un système de comptabilité analytique dans notre commune, et je pense qu'il ne faut pas tarder à y pourvoir. Quant à l'urgence de traiter cet objet, je dirai que les contrats doivent être signés en octobre ou en novembre 2002 et que l'implantation de ce système financier informatique devrait commencer en janvier 2003 afin que celui-ci soit tout à fait opérationnel en 2004. Il se pose donc simplement une question de délai; c'est pour cette raison que je demande l'urgence.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je prends la parole pour remercier le conseiller municipal Alain Dupraz d'avoir proposé une clause d'urgence pour cet objet, car, comme il vient de l'expliquer très justement, il est extrêmement important pour les futures opérations financières de la Ville de Genève que nous disposions du montant demandé de manière à pouvoir aller de l'avant dans l'achat du progiciel concerné. J'espère que vous allez tous voter la clause d'urgence de ce rapport.

Mise aux voix, la clause d'urgence du rapport est acceptée à la majorité (opposition du groupe démocrate-chrétien et 1 abstention).

¹ «Mémorial 159^e année»: Proposition, 6381.

9. **Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 8 712 000 francs destiné à financer le redéploiement du système d'information financier, notamment dans les domaines de l'élaboration budgétaire, de la comptabilité générale, de la gestion des biens et des immobilisations, du contrôle budgétaire et de la comptabilité analytique, en vue de l'intégration du contrôle de gestion (PR-200 A)¹.**

Rapporteur: M. Alain Dupraz.

Sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys, la commission de l'informatique et de la communication a siégé le 27 mai 2002 afin d'étudier la proposition PR-200 (datée du 10 avril 2002), en présence de MM. Robert Rapin, directeur de la Direction des systèmes d'information, et Eric Favre, directeur adjoint.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Véronique Meffre; qu'elle soit remerciée ici de l'excellence de son travail.

Préambule et définitions

La présente proposition a pour objectif de financer le redéploiement du système d'information financier, intégrant la gestion comptable et financière, ainsi que le contrôle de gestion.

Progiciel: En 1962, J. E. Forge constitua le terme «progiciel» à partir des mots «produit» et «logiciel». Ce terme fait référence à un logiciel produit de façon industrielle, par opposition au développement sur mesure.

ERP: Un ERP (acronyme anglais d'Enterprise Resource Planning) est une famille de progiciels regroupés afin de fédérer les principaux processus de gestion d'une organisation. Il a pour objectif de donner une image unique, cohérente et homogène de l'information de l'ensemble de domaines de l'information qu'il intègre, commela gestion comptable et financière, le contrôle de gestion, la gestion des achats et des stocks, l'administration des ventes, la logistique, etc.

En français: progiciel de gestion intégré.

¹ Urgence acceptée, 1517.

Audition de MM. Rapin et Favre

M. Rapin distribue aux commissaires de la commission de l'informatique et de la communication un document de synthèse intitulé «Redéploiement du système d'information financier de la Ville de Genève» et commente sa présentation par un rapide survol de son contenu.

Les 14 premières pages de ce document correspondent à la proposition PR-200.

La page 17 présente l'avis de soumission tel qu'il a été publié dans la *Feuille d'avis officielle* et sur le site Internet de la Ville de Genève à l'URL suivante: <http://www.ville-ge.ch/SIF2004>.

Deux actions ont été entreprises, soit une opération de financement et un processus AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) en vue de la sélection du meilleur produit.

Le schéma de planification se trouve en page 16 et indique les différentes phases du redéploiement du système d'information financier, à savoir le financement, l'appel d'offres, l'implémentation et la formation du personnel.

Le cahier de présélection (pages 19 à 25) décrit la procédure d'appel d'offres en détail. Cette dernière sera constituée de deux parties: la présélection des soumissionnaires sur la base de critères de qualifications et d'aptitudes, et l'évaluation d'une solution.

Questions des commissaires

La présidente (DC) demande à quoi ressemblera le système d'information financier après son redéploiement.

M. Favre lui répond que le système d'information financier regroupe des personnes, des logiciels et du matériel. C'est la partie logiciel (Eurozoom) qui sera changée. Le nouveau système permettra, en termes de comptabilité générale, de porter l'effort sur le contrôle de gestion et la comptabilité analytique. Par la suite, le système pourra également intégrer d'autres fonctionnalités.

Un commissaire (R) se félicite de l'acquisition d'un nouvel outil en matière de comptabilité analytique. Le Conseil municipal pourra-t-il bénéficier au 1^{er} janvier 2004 d'une source d'information unique? Le montant prévu dans cette proposition est-il susceptible de dépassement?

M. Favre répond que l'idée consiste à trouver un outil informatique qui permette de répondre à de très nombreux cas de figure.

M. Rapin relève que la Direction des systèmes d'information (DSI) a été créée en 1995 pour régler les problèmes générés depuis 1987. Or, depuis 1995, il n'y a plus eu de dépassements. L'objectif consiste à rester dans le cadre du budget. Un gros travail a d'ailleurs été effectué pour cibler au plus juste le montant de la proposition PR-200.

M. Favre précise qu'une manière de rester dans le budget consiste à choisir les standards proposés par les entreprises, sans spécificités. Gartner Group, qui constitue une référence mondiale en matière d'évaluation du marché des solutions informatiques et d'expertises, a aidé à formuler l'enveloppe présentée dans cette proposition PR-200. Le système est prévu pour 300 utilisateurs. En cas d'utilisateurs supplémentaires, le dépassement passera sur le programme informatique quadriennal.

Un commissaire (L) souligne qu'il serait bien d'avoir un schéma comparatif montrant clairement ce que ce nouveau système offre de plus par rapport à l'ancien.

M. Favre lui répond que le tableau de la page 4 du document distribué montre toutes les nouvelles possibilités du nouveau système.

Le même commissaire (L) relève qu'un document plus schématique (avec un graphique) et plus complet, c'est-à-dire précisant clairement ce que l'ancien système ne permet pas de faire contrairement au nouveau, offrirait une meilleure lisibilité et permettrait une meilleure prise de décision.

Un commissaire (R) aimerait savoir s'il est possible de prévoir, avec une comptabilité analytique plus performante, des séances de contrôle de gestion en cours d'année.

M. Rapin lui répond que c'est possible du point de vue technique. Cependant, le choix de délivrer l'information avant le bouclage relève des autorités politiques.

Un commissaire (AdG/SI) demande si la DSI a déjà une idée de la solution qui sera choisie.

M. Favre répond que le progiciel ERP couvrira la partie spectre en fonction de l'utilisation. Il y a cinq principaux éditeurs d'ERP: J. D. Edwards, Lawson, Oracle, PeopleSoft et SAP, le leader du marché.

Un commissaire (AdG/TP) demande s'il n'y a pas un risque, en choisissant un système standard existant, de devoir rajouter certaines spécificités propres à la Ville et si le matériel est compris dans les coûts de la proposition.

M. Favre répond que la proposition présente tous les détails des coûts, y compris la plate-forme matérielle. Quant au problème d'extensibilité, les produits ne sont pas verrouillés. Il y a toujours la possibilité de les adapter à l'organisation. L'idée consiste, dans une première phase, à partir avec du standard, puis éventuellement dans une seconde phase, d'introduire d'autres fonctionnalités.

Une commissaire (AdG/SI) aimerait savoir si la comptabilité se fera sur un autre système après l'installation du nouveau progiciel.

M. Favre lui répond que l'ERP est un progiciel qui s'adapte aux besoins de l'organisation, à l'exemple d'une voiture dont on peut choisir la couleur et les différentes options. Il répond à des besoins vitaux, mais pas aux demandes spécifiques. Il y aura effectivement un nouveau système pour l'ensemble de l'administration dès 2004.

La présidente relève que le rapport sur la proposition PR-200 ne sera pas à l'ordre du jour du Conseil municipal avant le mois de septembre 2002.

M. Favre signale qu'il est prévu que la réponse du Conseil municipal parvienne à la DSI d'ici aux mois de septembre ou octobre 2002, afin de pouvoir faire signer le contrat au cours des mois d'octobre ou novembre 2002.

Un commissaire (L) demande si l'augmentation du budget ordinaire de fonctionnement de 986 000 francs se fera chaque année.

M. Rapin le rassure. L'augmentation du budget ne sera réalisée qu'une seule fois lorsque le nouveau système sera installé, soit le 1^{er} janvier 2003.

Le même commissaire (L) demande s'il faut compter ces 986 000 francs dans le prochain budget.

M. Rapin lui répond par l'affirmative.

Le même commissaire (L) demande s'il y a une garantie en cas de mise en faillite de l'entreprise.

M. Favre répond que la DSI portera son choix sur un des leaders du marché, bénéficiant d'une position confortable, afin de limiter les risques. En outre, la source du programme sera déposée chez un notaire.

M. Rapin relève que les solutions ERP concernent de très grosses entreprises qui emploient 40 000 à 50 000 personnes sur le plan mondial. Par ailleurs, comme le produit est très largement répandu, il sera toujours possible de se rabattre sur une autre société.

Le commissaire (L) s'inquiète des risques d'attaques virales.

M. Favre lui répond que toutes les brèches ont déjà été colmatées concernant les virus. Cependant, il existe des virus qui s'attaquent spécifiquement aux ERP. Il faudra donc faire attention

Un commissaire (L) demande si le choix d'un système standard utilisé par des entreprises privées pour une administration ne constitue pas un risque. Les finances publiques n'ont rien à voir avec celles des entreprises.

M. Favre dit que, si le marché des ERP était exclusivement tourné vers les industries il y a dix ans, il s'est largement ouvert aux sociétés de services depuis cinq ans. A la page 9 du document remis, on peut relever que les Etats de Fribourg, de Genève, de Neuchâtel, du Tessin et du Valais ont opté pour un type de déploiement ERP.

Une commissaire (Ve) demande quel serveur et quelle base de données ont été choisis par la DSI.

M. Favre répond qu'il est prévu de continuer avec l'actuelle plate-forme UNIX. Concernant la base de données, il a une préférence pour Oracle. Celle-ci sera essentiellement orientée vers du «relationnel».

Un commissaire (DC) s'enquiert de la durée de vie et de la capacité d'évolution du système choisi.

M. Favre répond que tous les logiciels évoluent dans le temps de manière stable. Eurozoom a eu une durée de vie de neuf ans. Il faut s'attendre à une durée de vie similaire pour le logiciel suivant. Il se peut que d'autres crédits d'investissement soient présentés dans le futur si le besoin s'en fait sentir.

Un autre commissaire (DC) demande s'il est normal que le délai de retour des dossiers de présélection soit antérieur au vote du crédit, soit le 26 juin 2002.

M. Favre répond que l'appel d'offres sélectif est soumis au règlement cantonal, ce qui laisse peu de possibilités de procédure. Sur la base des dossiers de présélection retournés, la Ville retiendra entre trois et six soumissionnaires. La présélection se fera en fonction de plusieurs critères, dont celui de la pérennité. Selon la décision du Conseil municipal, l'appel d'offres pourra alors être maintenu.

Un commissaire (S) demande quelle est l'augmentation potentielle du nombre d'utilisateurs. Le nouveau système aura-t-il une incidence sur le nombre de postes fonctionnels.

M. Favre répond que l'augmentation du nombre d'utilisateurs peut passer du simple au double. Cependant, l'augmentation des coûts ne sera pas linéaire, car une fois que le logiciel sera paramétré c'est uniquement la ligne «logiciel» qui va

augmenter. Le prix par utilisateur sera alors d'environ 7800 francs (soit 2 332 000 divisé par 300).

M. Rapin relève qu'il ne faut pas croire que grâce au nouveau système informatique des postes pourront être économisés. Comme les exigences de gestion seront plus grandes, davantage d'informations seront traitées, ce qui signifie une saisie supplémentaire. Sur le plan des ressources humaines, il s'agit d'une opération blanche.

Le même commissaire (S) demande quel est l'ordre de grandeur des budgets prévus par les autres collectivités publiques pour le redéploiement de leur système informatique.

M. Favre répond que l'Etat de Genève a prévu environ 40 000 000 de francs. Les budgets varient entre 10 000 000 et 40 000 000 de francs. Pour l'Etat de Fribourg, tout s'est bien passé, contrairement à celui du Valais.

M. Rapin relève qu'il existe 5 à 6 méthodes de calcul du budget. Celle utilisée pour le redéploiement du système financier de la Ville de Genève est la plus scientifique. Elle prévoit environ 30 000 francs par utilisateur. Cette estimation est très fine. Si les règles fixées au départ sont respectées, il ne devrait pas y avoir de problèmes.

M. Favre signale que la Ville a demandé une offre à une entreprise afin de voir dans quelle mesure son budget a été correctement estimé. L'offre s'est révélée équivalente aux montants présentés dans la proposition PR-200.

Un commissaire (L) indique que l'Etat de Genève a opté pour le système Oracle Financials. La Ville n'a-t-elle pas intérêt à choisir le même système afin de garantir une harmonisation des systèmes informatiques?

M. Favre répond que le choix de l'Etat de Genève a été le fruit d'un malentendu entre les deux gros pouvoirs de l'Etat, soit le Centre des technologies de l'information et le Département des finances. A la suite de l'appel d'offres, deux propositions intéressantes ont été retenues: une offre de SAP de 20 000 000 de francs et une offre d'Oracle Financials de 40 000 000 de francs. Cependant, le fournisseur SAP demandant un cahier des charges extrêmement précis, ce que l'Etat de Genève n'a pas su fournir, il a décidé de se retirer du marché. Il ne restait donc plus qu'Oracle Financials. Or cette solution n'est pas la meilleure, elle pose aujourd'hui certains problèmes.

Une commissaire (AdG/SI) demande si la soumission publique arrivera à échéance à la fin du mois de septembre 2002 et s'il y aura des postes de travail supplémentaires.

M. Favre répond par l'affirmative. Il faudra ensuite attendre le vote du Conseil municipal et le délai référendaire avant de signer le contrat avec le prestataire choisi. Au 1er janvier 2003, la Ville pourra alors commencer à travailler à l'implémentation du programme.

A priori, il n'y aura pas besoin de postes supplémentaires.

Un commissaire (L) relève que le Conseil municipal a voté la motion amendée M-133, relative à l'éthique des achats et des appels d'offres de la Ville de Genève qui doivent s'inscrire dans une logique de développement durable. Est-ce le cas du présent appel d'offres?

M. Favre répond par la négative. Les critères demandés aux soumissionnaires se réfèrent aux articles 11 et 12 du règlement cantonal (page 22 du document). L'article 11 correspond aux conditions fixées par la législation genevoise et l'article 12 aux conditions fixées par l'autorité adjudicatrice, c'est-à-dire la Ville. La notion du développement durable n'a pas été prise en considération.

Un autre commissaire (L) relève qu'un rapport sur les AIMP avait déjà souligné la nécessité de s'inscrire dans une logique de développement durable. La non-application de ce principe a débouché sur la motion M-133. Or la commission de l'informatique et de la communication constate de nouveau que cette notion de développement durable n'a pas été respectée. A quoi sert donc le Conseil municipal? La motion amendée date d'une année.

M. Favre relève qu'il sera toujours possible d'inclure ce type de condition dans le cahier des charges au moment de signer le contrat.

Un commissaire (S) demande si le nombre de 300 utilisateurs prévus pour le nouveau système est bien calculé.

M. Favre constate qu'à la page 3 du document il est mentionné 415 utilisateurs de l'ancien logiciel Eurozoom en l'an 2000. L'estimation de 300 utilisateurs se situe donc en dessous de ce constat.

M. Rapin souligne qu'il y a tellement de possibilités avec ces outils informatiques qu'il est nécessaire de les pratiquer régulièrement, d'où l'intérêt de bien calculer le nombre d'utilisateurs.

Discussion:

Un commissaire (DC) se déclare satisfait des explications données et est prêt à voter le crédit.

Une commissaire (Ve) estime que les explications qui ont été fournies sont satisfaisantes. La conception globale du projet est pertinente. Elle votera le crédit.

Un commissaire (L) relève qu'il y a longtemps que le Conseil municipal attendait cette proposition. Il votera le crédit.

Un commissaire (AdG/TP) relève qu'enfin on pourra passer à une comptabilité analytique en Ville de Genève. Il votera ce crédit.

Un commissaire (L) votera le crédit. En outre, il suggère au rapporteur de mentionner que la motion amendée M-133 a été ignorée dans l'appel d'offres.

Un commissaire (S) relève qu'avec le volume d'information présenté il est difficile de réaliser exactement ce que contient ce nouveau système. Cependant, les membres de la commission ne possèdent pas les compétences techniques pour pouvoir juger précisément du contenu de la proposition PR-200. En outre, les services réclament depuis longtemps une gestion analytique. Il votera ce crédit.

Un commissaire (R) aimerait avoir un tableau plus précis, afin de comprendre ce qu'il y a exactement dans le nouveau système informatique.

Le rapporteur relève que le comparatif promis par M. Favre sera joint au rapport.

Note du rapporteur

Le rapporteur rappelle que la teneur de la motion amendée M-133, relative à l'éthique des achats et des appels d'offres de la Ville de Genève qui doivent s'inscrire dans une logique de développement durable, a été superbement ignorée lors de l'appel d'offres.

Les pages 1 à 12 du document remis par la DSI correspondent aux pages 1 à 14 de la proposition PR-200 et les annexes 1 et 2 sont identiques. Ces pages ne seront donc pas jointes en annexe de ce rapport.

Les pages 17 à 25 sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Genève à l'URL suivante: <http://www.ville-ge.ch/SIF2004>,

dont le titre général est: «Système d'information financier 2004».

On y trouvera:

- le cahier de présélection;
- l'avis de présélection (FAO du 24 mai 2002);
- la procédure sélective (Règlement cantonal sur la passation des marchés publics en matière de fournitures et services du 23 août 1999);
- la proposition PR-200.

Vote

La proposition PR-200 est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents.

En conséquence, la commission de l'informatique et de la communication vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexes: Planification du redéploiement du système d'information financier
Système d'information financier – Axes d'évolution

Premier débat

M. Pierre Reichenbach (L). Je vais faire une petite mise au point. Le rapporteur rappelle, à la page 8 de son rapport, la teneur de la motion amendée M-133 relative à l'éthique des achats et des appels d'offres de la Ville de Genève pour souligner que ceux-ci doivent s'inscrire dans une logique de développement durable et que, selon lui, cette clause a été superbement ignorée lors de l'appel d'offres pour l'objet qui nous occupe ici. Je voudrais signaler que cette information n'est pas exacte. En effet, les trois soumissionnaires retenus cet été, lors de la deuxième étape de l'appel d'offres selon l'Accord intercantonal sur les marchés publics, ont reçu un cahier de soumission, selon lequel est exigée une déclaration attestant l'engagement de l'entreprise dans le développement durable.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 712 000 francs destiné au remplacement du progiciel financier. Ce crédit couvre l'achat des logiciels (montant estimé à 2 332 000 francs), les prestations effectuées par des tiers pour l'implémentation (montant estimé à 5 124 000 francs), ainsi que l'acquisition du matériel informatique (montant estimé à 1 256 000 francs).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier, au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 712 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amorties au

moyen de 6 annuités qui figureront au budget dès l'année suivant l'implantation du progiciel, soit de 2004 à 2009.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

10. Clause d'urgence sur la motion de MM. Alain Gallet, Bernard Lescaze, René Grand, Robert Pattaroni et M^{me} Renate Cornu: «En quoi doit-on s'en mêler? (Expo.02)» (M-289)¹.

M. Robert Pattaroni (DC). Défendre l'urgence de cette motion est très simple. Nous avons déposé la motion M-289 il y a environ cinq mois. Son but est que la Ville apporte sa contribution à l'ensemble du projet «Ge.02, de quoi ge me mêle?», qui dure depuis quelques mois et qui va encore se prolonger. Cependant, sa présentation la plus importante aura lieu samedi prochain à Yverdon. Etant donné que le Canton et les autres communes y ont déjà apporté leur contribution, il paraît quand même assez inélégant que la Ville ne fasse pas de même dès maintenant, puisque le projet touche à sa fin, même s'il va se prolonger jusqu'au mois de février prochain et peut-être au-delà.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et quelques abstentions).

11. Motion de MM. Alain Gallet, Bernard Lescaze, René Grand, Robert Pattaroni et M^{me} Renate Cornu: «En quoi doit-on s'en mêler? (Expo.02)» (M-289)².

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- Expo.02 sera inaugurée sous peu;
- son volet national sera suivi d'un volet cantonal qui, pour Genève, est soutenu par le Canton et par chacune des communes;

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 6084.

² Urgence acceptée, 1530.

- le 14 septembre 2002, sur l’artepilage d’Yverdon, se tiendra la Journée genevoise;
- le projet genevois, dénommé «Ge.02, de quoi ge me mêle?», est en fait un projet différent, multiculturel, qui ne vend pas la Genève internationale comme un label, mais la manière dont elle vit au quotidien l’accueil, la présence et l’intégration des 180 communautés étrangères habitant en son sein;
- le collectif qui assume ce projet s’est donné pour objectif d’explorer et d’expérimenter les liens qui pouvaient se tisser entre les communautés étrangères et genevoises;
- ce projet culturel s’appuie sur la participation active d’une trentaine de communautés ou d’associations;
- ce projet s’inscrit en continuité de nombreux événements multiculturels, dont le plus visible fut la Fête de la diversité, en 1995, événements eux-mêmes reflet d’une politique reconnue d’intégration culturelle;
- le travail du collectif «Ge.02, de quoi ge me mêle?» ne se résume pas à la présence d’un jour à Expo.02, mais qu’il vise, depuis mars 2000, à construire un réseau et un partenariat à long terme, qui se prolongera jusqu’en juin 2003;
- ce travail d’élaboration représente un investissement durable en termes d’intégration culturelle et de liens humains et sociaux, car il crée des relations entre les associations et les communautés étrangères,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les dispositions nécessaires pour apporter son soutien au projet «Ge.02, de quoi ge me mêle?», en libérant à l’intention du collectif qui assume ce projet une subvention de 108 000 francs (correspondant à la somme de 60 centimes pour chacun des 180 000 habitants que compte la ville de Genève), pour le travail qui fera suite à la Journée genevoise du 14 septembre à Yverdon.

M. Alain Gallet (Ve). Cette motion demande à la Ville de s’engager en ce qui concerne les activités menées par une trentaine de communautés ou d’associations à Genève, pour la Journée genevoise du samedi 14 septembre à Yverdon, mais également au-delà. Un immense travail a été réalisé en amont, qui va ensuite se poursuivre en aval par le biais des différentes communautés étrangères, ainsi que de différentes associations culturelles. Certains d’entre vous connaissent bien leur pratique.

Pour les Verts, il est bien évident qu’en aucun cas il ne s’agirait de cautionner Expo.02, et je crois que cela mérite d’être dit. Nous nous y sommes toujours opposés au niveau national, nous n’avons jamais voté le moindre crédit concernant cette exposition, et l’histoire nous a donné raison, car nous avions prédit que

ce serait un gouffre financier. Toutefois, un travail original a été mené à Genève. Nous pensons en particulier au vecteur du multiculturalisme, en faveur duquel les Verts se sont toujours prononcés, y compris, il y a quelques années, par la voix de leur magistrat, lorsqu'il s'est agi d'organiser la Fête de la diversité.

Nous demandons donc au Conseil municipal de soutenir cette motion pour l'attribution d'une subvention unique qui permettra au projet «Ge.02, de quoi ge me mêle?» de se poursuivre. Ce sera une sorte de récompense pour ce que ses promoteurs ont cherché à créer à Genève et qui relève d'un domaine tout à fait essentiel pour nous.

Préconsultation

M. Jacques Mino (AdG/SI). Nous sommes bien ennuyés devant un objet de ce genre. En effet, d'une part nous sommes scandalisés, comme la plupart de la population suisse et notamment genevoise, par la manière dont cette exposition nationale n'a pas été financée par le privé mais surfinancée par nos impôts, en raison de la politique suivie par le Conseil fédéral. Le gouvernement nous roule dans la farine, et nous allons encore devoir payer en plus, sur nos impôts, 100 millions de francs. De ce point de vue là, nous avons vraiment envie de dire: «Pas un sou pour Expo.02!»

Mais, par ailleurs, nous avons été témoins de l'excellent travail fourni à Genève par ceux qui ont préparé la Journée genevoise à Yverdon. En plus de ce qui a été dit par M. Gallet, j'ajoute que je les ai vus travailler dans les écoles et lancer la réflexion autour de la richesse culturelle de Genève en donnant la parole à ceux qui ne l'avaient pas. Il s'agit d'un travail à long terme qui ne va pas s'arrêter après la clôture d'Expo.02, et qui nous paraît donc devoir être soutenu.

Par conséquent, si nous avons la garantie que le soutien que nous avons envie de donner à ce projet n'est pas en fait un coup de pouce financier de plus à Expo.02, nous le voterons, mais nous aimerions vraiment en avoir la garantie.

M. René Grand (S). Pour continuer dans le sillage de M. Mino, je dirai que les 108 000 francs demandés ici ne sont pas, à mon avis, destinés à Expo.02, mais à Genève. Si vous lisez bien la motion, il y est stipulé que le travail du collectif «Ge.02, de quoi ge me mêle?» doit durer jusqu'à l'année prochaine. La présentation de ce projet à Expo.02 constitue donc simplement une vitrine de la réalité vécue et témoigne de la volonté qu'à Genève – c'est un idéal formidable! – de se présenter en tant que lieu d'échange entre les différentes communautés, où prend place la diversité des langues et des cultures.

Je crois que nous pouvons nous vanter de cela. Nous détenons le record des naturalisations en Suisse et nous sommes fiers de le montrer. M. Manuel Tornare sera présent samedi à Expo.02 pour la Journée genevoise, et j'espère bien que nous, conseillers municipaux, y serons également, non pas pour cautionner le gouffre financier d'Expo.02, c'est évident, mais pour montrer que la Ville de Genève a aussi des choses à montrer avec fierté à la Confédération. C'est pourquoi le groupe socialiste vous invite à voter cette motion.

M. Michel Ducret (R). Il est vrai que, déjà avant les rallonges financières demandées dernièrement, chaque citoyen suisse en était à devoir payer 230 francs pour Expo.02. Il est vrai que 230,60 francs n'équivalent pas à une somme beaucoup plus élevée pour l'aimable citoyen de la Ville de Genève, qui a déjà bien l'habitude de payer beaucoup pour pas grand-chose.

Cependant, cette motion me paraît quelque peu curieuse. Comment la Ville et ses représentants vont-ils s'insérer dans un processus, qu'il soit artistique ou autre, qui existe déjà, ayant été mis sur pied grâce à d'autres fonds que les nôtres, puisque nous n'avons pas, à ce jour, versé le moindre centime pour cette opération? Je doute fortement que cela aboutisse à un résultat vraiment satisfaisant, et je crains que l'on ne vienne par la suite nous demander, là aussi, une rallonge financière parce que le montant demandé ne suffira pas pour réaliser tout ce qui avait été prévu, non pas dans le cadre d'Expo.02 mais dans celui de sa continuation.

Nous n'avons pas voulu nous engager dans le financement d'Expo.02, soit, mais alors, maintenant, pourquoi voudrait-on le faire pour ce qui vient ensuite? Je ne trouve pas cela très cohérent.

Cette motion nous donne cependant l'occasion intéressante, ce soir, d'entendre le Conseil administratif s'expliquer d'abord sur les raisons de sa bouderie de la Journée genevoise à Expo.02, samedi, laquelle est basée, je vous le rappelle, sur le multiculturalisme, notion que tout un chacun ici se plaît à chanter mais refuse de pratiquer quand elle n'émane pas de son parti ou de sa propre petite personne. Le Conseil administratif pourra donc s'expliquer quant à la cohérence de ses positions, puisque M. Tornare annonce, lui, publiquement qu'il se rendra à la Journée genevoise à titre privé! Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas dans un royaume, nous sommes tous des citoyens et les décisions doivent se prendre selon les règles de la démocratie: à Expo.02, nous y allons ou nous n'y allons pas!

M. André Hediger, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je dois réagir suite aux différentes interventions faites ce soir. Il y a plus d'une

année, il a été demandé au Conseil administratif de participer financièrement à la Journée genevoise d'Expo.02. Vous imaginez les discussions que nous avons pu avoir au Conseil administratif à ce sujet. Une majorité s'est finalement dégageé pour décider que nous ne participerions pas à cette Journée genevoise ni financièrement, ni par notre présence.

Pourquoi? J'aimerais rappeler ici la teneur des débats qui nous ont animés et notamment le fait, comme certains d'entre vous viennent de le dire, que des millions de francs ont été consacrés à Expo.02 par la Confédération; et c'est sans compter les diverses rallonges financières, accordées au fil des mois, et tous les problèmes engendrés par cette exposition nationale, par exemple le fait que les contrats de certains organisateurs seront honorés pendant longtemps, même s'ils ne sont plus actifs dans le cadre de la préparation d'Expo.02.

Le Conseil administratif s'est donc rallié à l'opinion de bon nombre de citoyens; certains d'entre eux nous ont même arrêtés dans la rue, quand notre position a été connue, pour nous dire que nous avions raison. C'est que nous réagissons, nous, comme des citoyens! En effet, parallèlement à la concession d'importants crédits pour Expo.02, la Confédération diminue les subventions aux retraités, de même que l'AVS, le subventionnement des caisses maladie... Nous trouverions donc indécent que la Ville de Genève participe financièrement à cette exposition alors qu'il y a, dans notre ville, de nombreuses personnes qui sont victimes de l'exclusion et qui ont des problèmes importants. Nous avons estimé qu'il valait mieux apporter une aide financière aux crèches ou aux personnes déshéritées de notre ville.

Néanmoins, je conviens avec vous que, tout au long de l'année, un travail important a été fourni par un certain nombre d'organisations qui seront présentes à la Journée genevoise de samedi. Il est vrai qu'elles ont aussi travaillé avec des enfants, sur la base du pluriculturalisme de notre pays, et surtout de notre ville et de notre canton. Je suis entièrement d'accord avec ce que promeut ce travail et j'en partage les principes. Dans le cadre de cette fameuse Journée genevoise, pour laquelle on nous demandait tant d'argent, il aurait fallu pouvoir distinguer nettement entre les crédits à accorder à tous ceux qui ont réalisé ce travail et ceux que nous avons refusés de donner à Expo.02.

Je viens de consulter mes collègues du Conseil administratif à ce sujet, et nous sommes prêts à recevoir ces responsables pour déterminer dans quelle mesure, après Expo.02, nous pourrions leur fournir une aide financière leur permettant de poursuivre leur travail.

Quant à la Journée genevoise de samedi prochain, pourquoi ne nous y rendrions-nous pas? Certains y seront d'ailleurs présents à titre individuel – à ce titre, ils en ont le droit – mais nous ne nous y rendrons pas en tant que conseillers admi-

nistratifs. Cela n'empêche pas que nous sommes prêts à voir dans quelle mesure nous pourrions soutenir financièrement tout le travail accompli au cours de cette année dans le cadre du projet «Ge.02, de quoi ge me mêle?». Néanmoins, cela ne se fera qu'après la clôture d'Expo.02. Il est important de le préciser.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). La Ville de Genève et notre canton peuvent être fiers et se réjouir d'avoir sur leur territoire toute cette richesse culturelle, ces différents courants, ces différentes ethnies présentes parmi nous et avec qui nous vivons en bonne intelligence.

Cependant, la lenteur de nos travaux nous a permis, pour une fois, d'avoir une plus grande visibilité quant au projet qui se déroulera le 14 septembre à Expo.02. Je dois dire que le groupe libéral est un peu perplexe devant ce «menu». En effet, il y a certainement des aspects très intéressants dans ce projet pour la Journée genevoise, mais nous avons le sentiment que l'on y a quelque peu oublié les Genevois. Cela nous amène à penser que, finalement, nous n'avons pas envie de soutenir financièrement ledit projet et que nous voterons donc tout simplement non à cette demande de subvention de 100 000 francs.

M. Didier Bonny (DC). Par rapport à l'intervention de M. Oberholzer, je remarque tout de même que la motion M-289 a été signée par une conseillère municipale libérale, mais enfin, bon...

Cela étant dit, je voudrais simplement affirmer, quant à moi, que je crois que nous pouvons être fiers de la Journée genevoise qui va avoir lieu à Expo.02 le samedi 14 septembre, donc dans deux jours. Le projet peut plus ou moins plaire – j'entends bien ce qu'a dit M. Oberholzer – mais je crois qu'il a d'abord l'avantage d'exister et qu'il a été conçu de manière très sérieuse. Je pense donc que c'est une véritable fierté que Genève doit tirer du fait qu'elle peut présenter ce projet le samedi 14 septembre. Je ne regrette qu'une seule chose, c'est que M. Tornare s'y rende à titre privé et non en tant que conseiller administratif. Je ne suis pas persuadé que ce sera très bien compris de la part de la population de la ville de Genève.

Je vais maintenant m'exprimer à titre personnel concernant la question de toutes ces rallonges financières que l'on nous demande, ce qui est un peu désagréable, il est vrai. Cependant, pour avoir visité trois des quatre arteplages, je voudrais quand même dire que, pour moi, le projet tient la route. J'ai eu beaucoup de plaisir à passer trois jours sur ces arteplages et je ne suis pas persuadé que ceux qui fustigent Expo.02 s'y soient rendus pour voir comment cela se passait.

M. Guy Savary (DC). Ce sont certainement les 32 communautés qui ont travaillé pour Expo.02 et pour la Journée cantonale genevoise samedi, qui vont constituer la richesse de cette journée. Il y aura entre autres le labyrinthe de la parole, où toutes les communautés pourront s'exprimer par des messages traduits sur des banderoles; on a même été – et je m'en félicite – jusqu'à penser à la prison de Champ-Dollon, où seront présentés des messages de gardiens et de détenu(e)s. On a donc vraiment vu très large, et chaque institution genevoise a été respectée. D'autre part, il y aura des pièces de théâtre reprenant également des messages des différentes communautés, et chacune d'elles a également produit des objets-symboles que nous pourrions admirer sur l'artepilage d'Yverdon.

Il serait extrêmement dommage que toute cette créativité se limite à une journée, puisque, après Expo.02, tout cela disparaîtra. Il est clair que le crédit que nous pourrions voter ce soir doit absolument rester à Genève et servir à la poursuite de l'œuvre de ces 32 communautés. En effet, il est prévu d'éditer des publications gardant la mémoire de toute cette créativité. Les objets-symboles devraient être préservés et achetés pour être ensuite présentés au public. Leur conservation impliquera de dépenser quelque argent. Il y a donc là toute une richesse à conserver et à entretenir. Enfin, les pièces de théâtre dont je viens de parler devraient être représentées ultérieurement à Genève.

J'espère qu'une majorité du Conseil municipal votera cette motion et accordera les crédits nécessaires pour que l'œuvre entreprise à Genève soit poursuivie, maintenue et conservée. Cela implique, répétons-le, que cette subvention unique reste dans le cadre de notre canton.

M. Alain Gallet (Ve). C'est ma deuxième intervention – et la dernière – à ce sujet, mais je voudrais juste lever quelques inquiétudes, à commencer par celles du groupe libéral. Oui, Genève est une ville internationale, mais elle ne peut pas se contenter de ce que cela lui rapporte sur le plan financier. En tant que pôle international, elle doit également assumer certaines responsabilités d'ordre social, culturel, multiculturel. Genève s'est voulue et se veut encore représentative d'une très longue tradition d'accueil. Celle-ci ne consiste pas seulement, aujourd'hui, à accueillir les gens la bouche pincée en disant: «Oui, on vous aime bien, mais enfin, bon, ne faites pas trop de bruit.»

Je veux parler ici d'une tradition d'accueil et d'intégration active qui nous préoccupe, nous, les Verts. Nous savons qu'elle passe en grande partie par la possibilité, pour les communautés étrangères, d'avoir des projets culturels. Le projet «Ge.02, de quoi ge me mêle?» qui sera présenté samedi à Expo.02 est justement basé sur le multiculturalisme à Genève: une notion essentielle qui cimente l'ensemble de la société et notre citoyenneté. En ce sens-là, il s'agit ici d'un pro-

cessus durable. Ce n'est pas un hasard si la loi sur l'intégration a été votée récemment et si le Bureau de l'intégration vient d'être créé à Genève. Il faut aussi que la Ville de Genève reconnaisse, d'une certaine manière, sa responsabilité à ce sujet. Nous aurons d'ailleurs, concernant ce problème, un objet à discuter, la motion M-283, qui figure un peu plus loin dans notre ordre du jour.

Je crois, pour avoir entendu parler du projet «Ge.02, de quoi ge me mêle?» et m'y être intéressé de près, qu'il est extrêmement proche du concept de démocratie locale et participative, laquelle constitue l'une des priorités politiques de l'Alternative. Il ne s'agit pas seulement de voter de bons objets, des crédits, de voter ce que nous avons décidé de voter hier, aujourd'hui ou ce que nous déciderons de voter demain, il faut également se préoccuper de la façon dont ces projets vont être en prise avec la société. Quoi de mieux, dans cette optique, que de responsabiliser chacun des citoyens de cette société, justement pour que ces projets soient véritablement porteurs d'avenir!

En ce sens-là, encore une fois, les Verts sont totalement acquis à l'idée de base du projet que les Genevois ont développé pour Expo.02. S'il faut encore tranquilliser M. Ducret et les radicaux quant à l'éventualité d'une rallonge financière, puisque, selon eux, on finit toujours par accorder des crédits supplémentaires à ce genre de projets, je crois qu'il convient d'être clair. Il ne s'agit pas ici du projet d'une seule association, puisqu'il joint plusieurs communautés. Je crois que nous pourrions parfaitement formuler la demande présentée dans cette motion en parlant de «subvention unique de 110 000 francs», si cela devait vraiment tranquilliser M. Ducret et consorts. En tout cas, il me semble que la situation est très claire: il s'agit d'une subvention unique de 110 000 francs, ce qui revient à 60 centimes par habitant de la ville, afin de permettre au projet «Ge.02, de quoi ge me mêle?» de se poursuivre.

Je reviens à ce que disait M. Savary. La publication d'un livre a effectivement été prévue. Celui-ci est d'ailleurs quasiment déjà sous presse, et je crois que certains d'entre nous y ont collaboré. Il est aussi prévu que les objets montrés à Neuchâtel ou à Yverdon dans deux jours, si je ne me trompe pas, seront exposés à Genève, tout comme le mikado mouvant qui se trouve planté dans la rade et que vous avez pu observer en empruntant le pont des Bergues. Certaines personnes ne le trouvent pas joli, d'autres se demandent ce que c'est, mais l'art sert aussi à questionner nos subjectivités, à nous pousser à nous interroger sur la façon dont nous vivons. Je rejoins donc le Conseil municipal dans sa majorité que je qualifierai de très soudée, et je voterai cette subvention.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Le discours de M. le maire m'inquiète un peu. J'espère que le vote de ce soir en faveur de cette motion permettra au Conseil

administratif de changer d'avis et de se faire représenter officiellement samedi par M. Tornare, ou par un autre de ses membres, à la Journée genevoise d'Expo.02. Cette exposition était sûrement, à la base, un projet flou et mal géré, donc critiquable. Mais, aujourd'hui, Expo.02 existe. Des centaines d'associations – pas seulement genevoises, mais également suisses, donc nous pouvons aussi aller voir ce que font les autres – y travaillent, des centaines d'artistes et des milliers de personnes y participent.

Nous ne pouvons donc plus nous contenter de nous cantonner dans notre position critique et de rester à bouder dans notre coin, c'est un peu ridicule. Tout à l'heure, M. le maire m'a quasiment fait pleurer, tellement j'avais l'impression que nous étions pauvres et qu'accorder un crédit de 108 000 francs allait nous mettre en danger. Je me suis d'ailleurs demandé si la Ville pouvait vraiment se payer les 200 nouveaux postes demandés au budget et, surtout, le stade de la Praille ou ce genre de projets-là. En effet, si soutenir des gens qui réalisent un projet sur un thème aussi important que l'intégration pose problème, aujourd'hui, je m'interroge vraiment sur notre situation et sur notre santé financière. (*Applaudissements.*)

M. Michel Ducret (R). Effectivement, je pense que ce n'est pas le montant du crédit demandé qui est en cause, mais qu'il s'agit davantage d'une question de principe. J'aimerais d'ailleurs saluer ici la magnifique collégialité de notre Conseil administratif, dont on se gausse jusque sur les ondes de la Radio suisse romande depuis ce matin. J'imagine que M^{me} Wenger sera très contente d'apprendre que, si Genève n'a pas voulu soutenir Expo.02, elle est prête à en essayer les plâtres après coup.

J'aimerais surtout ajouter quelque chose, en parlant plus sérieusement. Les journées cantonales constituent essentiellement un événement unique, et le caractère éphémère d'Expo.02 a toujours été souligné. Toute cette opération a été montée sans nous. En quoi est-il besoin qu'elle se prolonge grâce à la Ville de Genève, alors que, par principe, cela ne doit pas être le cas? S'il s'agit de prolonger certaines manifestations, que feront les autres communes? Aucune ne se manifeste! Si notre municipalité doit intervenir seule, est-elle tant coupable de n'avoir rien donné avant qu'il faille maintenant faire amende honorable et faire perdurer ainsi cet événement éphémère? Cela est incompréhensible, et cette attitude relève d'un manque de cohérence et d'un manque de vision.

Je m'oppose donc à cette motion, parce que ce qu'elle propose ne tient pas la route. Nous ne pouvons pas dire «non» à quelque chose qui est, par essence même, éphémère et voulu comme tel, puis vouloir que cela se prolonge alors que l'on ne nous avait rien demandé. Là, je ne comprends pas une telle attitude.

M. Roger Deneys (S). J'abonde dans le sens de M^{me} Keller Lopez. Je trouve quant à moi un peu surprenant que certains s'opposent à cette motion, car même si le projet défendu ici n'est pas parfait – je suis peut-être le premier à le penser, parce que je me pose des questions sur sa représentativité globale – et même si j'ai des doutes concernant Expo.02, il faut reconnaître que, d'une part, elle existe, et que, d'autre part, il s'agit quand même, dans le cas du projet genevois, d'un projet collectif.

Ce que nous pouvons trouver scandaleux, c'est que nous donnions une part de subventions à des sponsors privés qui prennent en otage la manifestation culturelle en en modifiant le contenu et qui, ensuite, ne remplissent même pas leurs engagements. Malheureusement, de ce côté-là, le même problème se pose pour la Journée genevoise, puisqu'il y a des sponsors privés. J'espère qu'ils vont tenir leurs engagements, mais cela nécessite un «deal» entre le secteur privé et le secteur public et, dans ce sens-là, l'événement en question ne diffère pas du reste d'Expo.02.

Quant au fait que cela coûte de l'argent à la collectivité publique, je dirai que c'est plutôt normal et nécessaire, si nous voulons garantir l'indépendance de la création culturelle. C'est bien cela qui est problématique avec Expo.02: nous ne l'avons pas garantie jusqu'au bout, nous n'avons pas été prêts à payer complètement notre indépendance et notre autonomie pour nous demander ce qu'est la Suisse aujourd'hui, car ce n'est pas seulement des multinationales qui achètent des expositions.

Pour conclure, je dirai qu'il est très bien que nous accordions 108 000 francs au projet genevois afin que cette Journée genevoise existe et qu'il est très bien que ce soit éphémère. Aussi imparfait cela soit-il, il faut que nous puissions montrer quelque chose, qu'Expo.02 aille jusqu'au bout et offre une image de notre pays en prenant en compte toute sa diversité.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, arrêtez cette hypocrisie! Ce n'est pas le montant du crédit demandé qui vous préoccupe, mais un acte politique, lequel consiste à accepter ou non de cautionner l'exposition nationale. Voilà la vérité! (*Protestations.*) Seulement, le problème qui vous chatouille, c'est que, ici et là, chacun est impliqué dans des mouvements, des organisations, des groupes d'artistes, des personnes engagées qui ont fourni un travail et qui veulent le prolonger. Eh bien, que ceux qui ont commandé ce travail le paient, l'assument, et que l'on ne vienne pas aujourd'hui nous demander de participer financièrement à Expo.02, parce que la population ne comprendrait pas bien.

Par ailleurs, cette manière de procéder est en train de créer un précédent. En effet, il suffira désormais de fournir des prestations, puis de s'adresser ensuite à la

collectivité pour lui demander de bien vouloir les payer. Voilà ma crainte, et c'est cela que j'entends en tout cas éviter; je pense que le groupe libéral est assez unanime pour me suivre dans ce sens. Cette affaire fait étrangement penser au *Bisou*, point sur lequel il y avait eu unanimité au sein du Conseil municipal. (*Protestations. Remarque de M. Deshusses.*) Mais ne mélangez pas tout! Monsieur le président, je vous demande de dire à M. Deshusses qu'il ne faut pas tout confondre. Comme pour ce qui a été dit à propos du stade de la Praille, la population n'est pas dupe.

M. René Grand (S). Swissair!

M. Georges Queloz. Je ne cautionne pas ce qui s'est passé chez Swissair, affaire qui ressemble étrangement à celle du Casino, où on est allé s'adresser à des sociétés de consultants qui n'avaient rien à y faire, et certainement à celles à qui il ne fallait pas s'adresser. Le problème qui nous occupe ce soir est tout autre.

Aujourd'hui, allez-vous donner un blanc-seing et cautionner aux yeux de la population une exposition qui est non seulement déficitaire sur le plan matériel, mais qui l'est encore bien davantage de par son contenu?

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et abstention de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) et d'un Vert).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les dispositions nécessaires pour apporter son soutien au projet «Ge.02, de quoi ge me mêle?», en libérant à l'intention du collectif qui assume ce projet une subvention de 108 000 francs (correspondant à la somme de 60 centimes pour chacun des 180 000 habitants que compte la ville de Genève), pour le travail qui fera suite à la Journée genevoise du 14 septembre à Yverdon.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

12. Clause d'urgence sur l'interpellation de MM. Michel Ducret, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Grand Théâtre: situation financière» (I-82)¹.

M. Michel Ducret (R). Mesdames et Messieurs, lors de notre séance plénière d'hier soir à 20 h 30, nous avons renvoyé le projet de budget 2003 dans les commissions. Vous allez immédiatement comprendre, et sans doute approuver, la clause d'urgence de l'interpellation que je souhaite développer. Cette dernière concerne l'institution de notre Ville qui m'est la plus chère, le Grand Théâtre. Je pense que nous ne pouvons pas attendre le mois de décembre pour développer cet objet.

Lors de la séance de mars 2002 du conseil de la Fondation du Grand Théâtre, la direction a informé ledit conseil d'un déficit probable d'environ 800 000 francs à l'issue de la saison 2001-2002, c'est-à-dire à la fin de juin 2002. Le dernier état des comptes remis aux membres de la fondation couvrait la période jusqu'au 28 février 2002 et leur a été adressé le 30 mars 2002. Ce n'est que le 3 septembre que la direction a remis un nouvel état des comptes provisoire allant jusqu'au 31 août 2002. A la lecture de ce document, nous avons pu constater que le déficit à déplorer a fort heureusement pu être ramené à 500 000 francs.

Le représentant du Parti radical au conseil de la Fondation du Grand Théâtre avait refusé le budget de la saison 2001-2002, arguant des recettes aléatoires et surtout des charges de personnel dont l'importance avait été sous-estimée dans ledit budget. Il s'est inquiété par écrit de l'absence d'information concernant les mesures prises pour contrôler, réduire, voire annuler ce déficit, puisque la fondation ne peut s'engager que dans la limite de ses actifs, lesquels comprennent les subventions de la Ville votées par le Conseil municipal et les recettes du Grand Théâtre lui-même. Le 18 juin 2002, le représentant du Parti radical s'est malheureusement entendu dire, pour toute réponse à ses questions pertinentes, que celles-ci étaient insidieuses. Après avoir été pris à partie, il s'est vu opposer une fin de non-recevoir.

Le président. Monsieur Ducret, en ce moment, vous ne parlez plus de l'urgence de l'interpellation, mais du fond.

M. Michel Ducret. Comment peut-on expliquer qu'il y a urgence sur un objet, si l'on ne peut pas développer le sujet dont il est question?

¹ Annoncée, 1477.

Le président. Nous devons voter la clause d'urgence avant de développer le fond de votre interpellation.

M. Michel Ducret. Eh bien, votons la clause d'urgence.

M. Gérard Deshusses (S). Les propos de M. Ducret nous inquiètent et nous accepterons la clause d'urgence afin de recevoir des informations de sa part.

M. Didier Bonny (DC). Je suis tout à fait d'accord, les propos de M. Ducret concernant la situation financière du Grand Théâtre sont alarmants. Cependant, je crois qu'il serait beaucoup mieux de discuter de cela en commission. Le projet de budget a été renvoyé hier à la commission des finances et aux commissions spécialisées; par conséquent, que la commission des arts et de la culture fasse le ménage à propos du Grand Théâtre au cours de l'une de ses prochaines séances et que l'on ne commence pas à le faire ici, à 80 conseillers municipaux. Nous refusons donc la clause d'urgence.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Nous rejoignons les propos de M. Bonny: nous sommes en plein examen du projet de budget et nous allons étudier la question de la situation financière du Grand Théâtre dans ce cadre-là. Merci.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). La question du Grand Théâtre, notamment son déficit de 700 000 francs, qui nous paraît curieux, sera évidemment discutée dans le cadre de l'examen du projet de budget 2003 de la Ville. Cependant, c'est un autre point que souligne ici M. Ducret, et je le trouve parfaitement pertinent. Nous acceptons donc la clause d'urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence de l'interpellation est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

13. Interpellation de M. Michel Ducret: «Grand Théâtre: situation financière» (I-82)¹.

M. Michel Ducret (R). Je vous ferai grâce, Mesdames et Messieurs, de reprendre mes explications depuis le début. J'insiste simplement sur le fait que le représentant du groupe radical au conseil de la Fondation du Grand Théâtre s'est vu opposer une fin de non-recevoir à ses questions le 18 juin dernier. Lors de cette séance, les membres de l'autorité de surveillance – c'est-à-dire, à la base, le Conseil administratif, représenté au sein de ce conseil de fondation par MM. Vaissade et Ferrazino – étaient, comme souvent, absents.

Aussi, le Conseil municipal sera certainement intéressé à connaître les mesures prises par le Conseil administratif pour corriger une situation qui se révèle malsaine depuis plusieurs années. Je vous rappelle que, ces dernières années, les comptes du Grand Théâtre ont été équilibrés en fin de saison par des recettes extraordinaires, lesquelles font aujourd'hui défaut, hélas.

Enfin, le groupe radical peut affirmer que, à ce jour, son représentant au conseil de la Fondation du Grand Théâtre a bel et bien été le seul à attirer l'attention dudit conseil sur l'extrême précarité du mode de couverture financière des dépenses de l'établissement et qu'il ne saurait admettre pour explication – tenez-vous bien – que le dépassement de budget correspond à moins de 2% des dépenses et que, de toute façon, le fonds de secours pourra supporter une ponction d'un demi-million de francs destiné à équilibrer le résultat de la saison 2001-2002. C'est là, Mesdames et Messieurs, où la situation ne va plus du tout.

Le groupe radical désire donc connaître précisément les mesures que le Conseil administratif entend prendre pour que le budget de la saison 2002-2003 de notre opéra ne connaisse pas un nouveau déficit. Ce point paraît relativement urgent et n'entre pas dans le strict traitement du budget en commission. Il me paraît capital, ne serait-ce que pour l'avenir de notre opéra, que nous obtenions une réponse rapide, bien avant le mois de décembre.

Le président. M. Vaissade a fait excuser son absence pour la fin de la séance. Il est aux Conservatoire et Jardin botaniques pour les besoins de sa charge. Il répondra à cette interpellation à une date ultérieure.

¹ Urgence acceptée, 1541.

14. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Marquet, Alain Gallet, Roberto Broggin, Pierre Losio, Damien Sidler, Marc Dalphin, Jean-Pascal Perler, Georges Breguet et M^{me} Christina Matthey, acceptée par le Conseil municipal le 13 mars 2002, intitulée: «Pour une consigne à bicyclettes près de la gare Cornavin» (M-251)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité d'implanter une consigne à bicyclettes avec possibilité de dépôt, de location et d'entretien aux abords immédiats de la gare;
- d'étudier la possibilité de telles implantations en d'autres lieux comme dans certains parkings.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les projets de réaménagement des places de Cornavin et de Montbrillant sont en cours de révision afin de prendre en compte la demande de stationnement pour les deux-roues. Les projets devront tenir compte d'un besoin exprimé d'environ 1000 places dont le tiers sera exclusivement réservé aux vélos. Les emplacements seront répartis devant et derrière la gare, à proximité des accès aux quais.

D'autre part, le projet de mettre en place une vélostation (consigne à bicyclettes) du côté de la place de Montbrillant, sur le domaine de la gare, est à l'étude. Un architecte a été mandaté et les négociations avec les CFF sont bien avancées. Sur le plan financier, cette réalisation sera prise sur le crédit vélo – rubrique stationnement – et ainsi, dès les autorisations reçues, la construction pourra démarrer.

Pour la location, l'arcade de Genève'Roule se trouve à la place de Montbrillant, soit juste derrière la gare. Il est possible de louer, voire emprunter gratuitement, un vélo à cet endroit. A l'intérieur de la gare, au service bagages, Rent-a-bike loue également des vélos.

Enfin, pour ce qui concerne les réparations, l'atelier vélo Péclet 13 situé à la rue de l'Industrie, dans le quartier des Grottes, n'est qu'à cinq minutes de la gare.

Pour la mise en place de consignes à bicyclettes dans les parkings d'échange, des discussions ont eu lieu avec la Fondation des parkings. Une solution satisfaisante a ainsi pu être trouvée pour le parking de Genève-Plage.

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 5241.

En ce qui concerne des parkings d'échange et de futures stations d'échange, en dehors des limites communales, la Ville approchera le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, afin qu'il considère l'implantation de telles installations de manière systématique.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

- 15. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Michel Ducret, François Sottas, Christian Zaugg, Roger Deneys, Alain Marquet et M^{me} Alexandra Rys, acceptée par le Conseil municipal le 13 mars 2002, intitulée: «Pour le confort des usagers des TPG, déplaçons les grilles des caniveaux!» (M-252)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal propose au Conseil administratif que la politique de renouvellement des chaussées et canalisations de la voirie municipale soit modifiée de façon à déplacer les grilles de sol et, partant, les caniveaux, hors du passage des pneus des véhicules TPG.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Division de la voirie entreprend de changer et/ou de remettre à niveau les sacs d'eaux pluviales, le long des bordures de trottoir, lorsque la vétusté des sacs d'eaux pluviales ou le mauvais état de la chaussée le nécessitent, ainsi qu'à la demande des TPG.

Dans le cadre de la reconstruction de routes dans le site urbain de la ville de Genève, les contraintes d'ordre géométrique et de nivellement obligent à reprendre les eaux de surface par des sacs d'eaux pluviales, situés le long des bordures des trottoirs.

De plus, l'infrastructure des chaussées est occupée, en principe, comme suit:

- Pour les trottoirs, ce sont les services publics et privés de canalisations, d'alimentation en énergie en tout genre, qui occupent le sous-sol.

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 5245.

- Pour les chaussées, hormis le fait que leur sous-sol est également utilisé par les services publics et privés, par manque de place dans les trottoirs, il est occupé par les canalisations d'eaux pluviales et usées.

Les anciens sacs d'eaux pluviales dits «sacs-gouffres», se situant dans les trottoirs, ont été progressivement remplacés par les sacs d'eaux pluviales situés le long de la bordure des trottoirs pour les raisons évoquées ci-dessus.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le conseiller administratif:

Christian Ferrazino

M. Michel Ducret (R). J'ai juste une remarque à faire, Monsieur le président. Je crois que notre demande concernant les grilles de caniveaux n'a pas du tout été comprise par les services chargés de répondre. Je pense néanmoins que des solutions existent bel et bien et qu'il va falloir y penser. D'ailleurs, j'estime que ce point est de plus en plus capital. En effet, sur certaines voies de bus, on voit maintenant le fluage du goudron devenir très important, au point que des ornières se forment et que cela va causer certains problèmes qui vont dépasser le niveau du simple confort des usagers des Transports publics genevois (TPG) par rapport aux caniveaux. Il s'agit carrément ici d'un problème de roulement, et je ne parle que de la rue du Rhône.

L'augmentation des prestations des TPG a des conséquences graves sur nos chaussées et sur le confort des usagers. Je pense que cette réponse du Conseil administratif est vraiment un peu courte par rapport au problème posé. Mais, puisque c'est ainsi et que nous ne parvenons pas à obtenir des réponses intéressantes par la voie directe, nous reviendrons probablement devant le Conseil municipal avec une motion, c'est-à-dire une forme de demande plus contraignante impliquant un renvoi en commission.

- 16. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Gallet, Jean-Pascal Perler, Roman Juon, Bernard Paillard, M^{mes} Virginie Keller Lopez et Marie-France Spielmann, acceptée par le Conseil municipal le 4 mars 2002, intitulée: «Place Sturm: place nette» (M-269)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

1. à intégrer l'ensemble du périmètre dans le plan piétons;
2. à lui présenter dans les plus brefs délais une proposition globale et sans luxe excessif d'aménagement de la promenade Sturm conforme à son statut de zone de verdure, en lui rattachant le triangle Guyénot;
3. à englober dans ces propositions la création d'une nouvelle liaison avec la promenade de l'Observatoire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a anticipé les souhaits du Conseil municipal suite au résultat de la votation référendaire du 2 décembre 2001, puisqu'il a présenté une demande de crédit de démolition de l'ensemble des sept pavillons, acceptée par le Conseil municipal en discussion immédiate le 12 mars 2002 (proposition PR-190).

Fort de cette décision, le 18 mars dernier, le Conseil administratif a présenté publiquement ses intentions d'aménager sobrement, mais avec qualité, la place Sturm, en créant une promenade piétonne, reliée aux quartiers environnants par plusieurs chemins, avec le maintien, voire le renforcement de l'arborisation.

Le Conseil administratif présentera prochainement une demande de crédit pour ces travaux.

Dans le même temps, le Conseil administratif présentera une demande de crédit d'étude afin de pouvoir mener une réflexion d'aménagement d'ensemble, portant sur le rattachement de la promenade à la place Guyénot et au parc de l'Observatoire par une passerelle, intégrant ainsi l'ensemble du périmètre dans le plan directeur des chemins pour piétons et assurant au mieux la liaison entre les différents musées et les quartiers voisins.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le conseiller administratif:

Christian Ferrazino

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 4918.

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Daniel Künzi, du 14 novembre 2001, intitulée: «Où est passée *La Tour de Babel*?» (QE-63)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le Musée d'art et d'histoire présentait, il y a une quinzaine d'années, deux magnifiques tableaux, hautement symboliques pour la Ville de Genève: les deux versions de *La Tour de Babel*, de Bruegel.

A plusieurs reprises, j'ai visité ce musée, aucun de ces tableaux n'était exposé, et personne n'a pu me renseigner sur leur sort!

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La question mentionne deux tableaux représentant *La Tour de Babel*. Il apparaît que, dans l'inventaire des œuvres des Musées d'art et d'histoire, un seul tableau intitulé *La Tour de Babel en construction*, vers 1600, huile sur cuivre, 31 x 40 cm, attribuée à Pieter Breughel II, Inv. 1951-33, est inscrit. Cela correspond à la connaissance des conservateurs.

Cette œuvre a été volée en 1991. Fort heureusement, le voleur, M. C. B., a été arrêté et la toile retrouvée le 22 février 1992. L'affaire a été suivie d'un procès dont les conclusions sont déposées dans le jugement de décembre 1992 du Tribunal de police et sont publiques.

L'œuvre, avant son vol, était exposée sur les cimaises du Musée d'art et d'histoire dans un état satisfaisant. Une restauration partielle avait été effectuée en 1989.

L'auteur du vol, qui a réalisé des travaux grossiers sur l'œuvre, a atteint l'intégrité de la peinture; la perte partielle et irrégulière de sa patine a modifié définitivement l'équilibre du tableau qui, de plus, ne retrouvera pas, malgré la restauration la plus experte, son aspect antérieur. La restauration de ce tableau n'a pas abouti à une solution satisfaisante. Les dommages causés par le voleur resteront irréparables. Pour ces raisons, l'œuvre ne peut plus être exposée au public. L'assurance a indemnisé le musée pour un montant de 200 000 francs.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Alain Vaissade

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 2802.

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. François Harmann, du 14 novembre 2001, intitulée: «Heure de fermeture du parking du cimetière de Saint-Georges» (QE-64)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Etant donné que le cimetière de Saint-Georges ferme ses portes à 17 h 30 (et avec lui le parc à véhicules) et que des cérémonies sont encore fixées à 16 h, de nombreuses familles dans la peine sont contraintes, au sortir du service, de se dépêcher de déplacer leur voiture, au lieu de pouvoir poursuivre leur nécessaire travail de deuil. Ce qui peut être considéré comme un certain manque de respect envers leur deuil.

Ne serait-il pas possible de construire une séparation physique entre le parking et le cimetière proprement dit? Cette séparation permettrait de continuer à fermer le cimetière à 17 h 30, alors que le parking, lui, fermerait à 19 h ou à 20 h.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le parking sis à proximité du centre funéraire de Saint-Georges fait partie intégrante du cimetière. L'ouverture et la fermeture de ce dernier sont donc liées aux horaires du centre funéraire de Saint-Georges.

Ce parking a déjà été ouvert au public afin de faciliter le stationnement des voitures des personnes se rendant sur les lieux avoisinants, ou lors de manifestations ponctuelles.

Malheureusement, ces expériences se sont souvent soldées par des dégâts et des actes de vandalisme. Indépendamment des bouteilles cassées, il a été constaté que certains automobilistes roulaient sur les pelouses dans le cimetière et saccaquaient les ornements.

Pour ces raisons, et pour favoriser le respect du lieu, le Conseil administratif a pris la décision de ne pas ouvrir de façon permanente le parking jouxtant le centre funéraire.

Cependant, un projet d'aménagement et de mise en valeur du bois de la Bâtie est actuellement à l'étude au Service d'architecture. Dans un rapport intermé-

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 2802.

dière du 11 mai 2000, il est précisé que l'aire de stationnement du cimetière (108 places) pourrait être mieux exploitée, en permettant son accès le week-end et après 17 h durant la semaine. Cela nécessite quelques aménagements, dont la pose d'une fermeture du côté du cimetière ainsi qu'un éclairage nocturne très discret, au ras du sol.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Manuel Tornare

19. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 janvier 2002, sur la pétition: «Mise en danger des enfants par des automobilistes empruntant la promenade d'Aïre pour amener leurs enfants à l'école de Cayla» (P-36)¹.

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-36 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

1. Demander des interventions rapides pour répondre dans l'urgence au réel besoin de sécurité des usagers autorisés.
2. Etudier la faisabilité des propositions acceptées par l'Office des transports et de la circulation.
3. Procéder aux aménagements nécessaires.
4. Sécuriser le déplacement des enfants en faisant appel aux agents municipaux, aux patrouilleuses scolaires, etc.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La promenade d'Aïre est une magnifique allée d'arbres. Son affectation est à la fois piétonne et cyclable. Pourtant, des véhicules automobiles l'empruntent, ainsi que, surtout, des motocycles qui utilisent abusivement la piste cyclable.

¹ «Mémorial 159^e année»: Rapport, 4075.

Motion: rendons les quais aux promeneurs

Afin que cette situation ne perdure pas, la Ville de Genève entend conférer un statut piétonnier à ce site et remplacer le marquage de la piste cyclable par une attribution mixte de l'espace aux piétons et aux cycles, comme en d'autres promenades de la ville.

Il s'agira également de protéger les multiples accès à cette promenade par les chemins privés voisins avec des dispositifs construits empêchant tout débordement dans l'allée elle-même.

Quant au chemin des Eidguenots, son statut privé fait que les travaux d'aménagement ne relèvent pas de la Ville de Genève.

Par ailleurs, ces mesures sont évoquées dans le cadre d'un groupe de travail qui réunit des représentants des Villes de Vernier et de Genève, avec les services concernés, de l'Etat de Genève, ainsi que des représentants des habitants.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le conseiller administratif:

Christian Ferrazino

20. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Roger Deneys, M^{mes} Annina Pfund, Virginie Keller Lopez, MM. Sami Kanaan, Roberto Broggin, Christian Zaugg, Alain Dupraz et Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 4 mars 2002, intitulée: «Rendons les quais aux promeneurs... dès l'année prochaine» (M-236)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer dans les plus brefs délais au Conseil municipal un concept:

- de fermeture – totale ou partielle – à la circulation automobile des axes longeant les quais les dimanches de la période estivale, en tenant compte des accès pour les livraisons et de la nécessité de préserver aussi la – relative – tranquillité des quartiers avoisinants lors des périodes de fermeture;
- de transport public permettant de se déplacer rapidement autour de la rade pendant ces périodes de fermeture, que ce soit en bus, en Mouettes, à bicyclette... ou autre.

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 4897.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a présenté au Conseil municipal le 4 décembre 2001 la proposition PR-174 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade et des édicules.

Ces réflexions concernant l'aménagement du lieu permettront d'améliorer sensiblement le problème aigu de la circulation sur les quais, par exemple sur le quai marchand des Pâquis, par l'attribution d'un plus grand espace aux Mouettes genevoises dont les lignes sont en plein développement, ou encore en réorganisant le quai et en limitant l'accès automobile aux ayants droit uniquement, tout en facilitant celui des piétons, ce dernier point également sur le quai marchand des Eaux-Vives.

D'autre part, cette année, le 22 septembre, jour de l'organisation de la journée «En ville, sans ma voiture!», sera un dimanche. Il est prévu de fermer complètement les quais à la circulation et il sera intéressant d'évaluer à cette occasion les conditions et les effets d'une telle mesure.

En dépit de la volonté du Conseil administratif d'aller dans le sens des vœux du Conseil municipal, on peut déjà noter que les premières démarches auprès du Département de justice, police et sécurité ont fait apparaître la difficulté de la gestion de la circulation dans les autres carrefours extérieurs à la rade et la complexité du schéma de circulation à établir pour reporter la circulation harmonieusement.

En effet, la régulation d'une quarantaine de carrefours doit être modifiée et des déviations entreprises afin de limiter les risques d'engorgement du centre-ville et d'assurer la progression des transports en commun et le passage des véhicules d'intervention et de secours.

Ces mesures impliquent un balisage d'itinéraires depuis la Capite, pour la rive droite. Sur la rive gauche, les possibilités de substitution étant plus limitées, la circulation empruntera des itinéraires traversant les communes.

Il faut également noter que la fermeture des quais ne doit pas empêcher le passage des véhicules des Transports publics genevois; cela implique une gestion particulière au débouché de chaque accès.

Le bilan de cette année de la manifestation «En ville, sans ma voiture!» nous renseignera plus complètement après le 22 septembre.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

21. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 mai 2001, sur la pétition: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives» (P-13)¹.

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-13 au Conseil administratif, afin qu'il y donne suite.

TEXTE DE LA PÉTITION

Considérant les besoins prépondérants de la population en espaces de verdure et de détente de proximité;

considérant l'attachement de la population au développement des espaces verts déjà existants aux Eaux-Vives,

les signataires de cette pétition demandent aux autorités municipales de faire sienne la motion M-37 de MM. Michel Ducret et Bernard Lescaze intitulée «Agrandissons le parc des Eaux-Vives» et soutiennent donc l'agrandissement du parc des Eaux-Vives par l'achat de la totalité (ou, le cas échéant, d'une partie) de la propriété Micheli-Calandrini, située au nord-est du parc, par la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Saisi de la motion mentionnée ci-dessus, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie est entré en négociation tant avec le propriétaire qu'avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, ainsi qu'avec la commune de Cologny où se situe la parcelle 1906, feuille 3, propriété Micheli-Calandrini (zone 5 + bois et forêts).

Pour mémoire, la propriété Micheli-Calandrini a fait l'objet, en date du 19 avril 2000, d'un arrêté du Conseil d'Etat visant à déclarer monuments classés le bâtiment principal d'habitation, le portail d'entrée sur le plateau de Frontenex ainsi que le mur de clôture. Le périmètre de validité du plan comprend le parc situé autour de la demeure et les bâtiments annexes (voir plan ci-joint).

¹ «Mémorial, 158^e année»: Rapport, 5042.

Le solde du terrain (10 000 m² environ) fera l'objet d'un plan de site destiné à régir la partie de ce bien-fonds qui a conservé ses possibilités constructives.

Par rapport aux objectifs de la motion, signalons que l'analyse du lieu a mis en évidence le fait que la liaison avec le parc des Eaux-Vives rencontre l'obstacle des installations du tennis-club et celui du dénivelé (15 m environ). Une «fusion» affirmée semble dès lors difficile: l'histoire du lieu et le relief imposent de considérer ces domaines comme deux entités paysagères distinctes.

Cela étant, la faisabilité d'un cheminement piétonnier s'intégrant au réseau du plan piétons relié à celui du plan directeur communal de Cologny a été étudiée et sa concrétisation est envisageable. Il a toutefois été relevé que le domaine serait utilisé de manière préférentielle par les habitants du plateau de Frontenex-la Gravelle, situé à cheval sur les communes de Cologny et de Chêne-Bougeries.

Lors des contacts pris avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et la commune de Cologny, l'intérêt d'une maîtrise par les collectivités publiques de la propriété a été relevé et le principe d'une acquisition partagée a été retenu. Un des scénarios envisagés aurait porté sur une participation financière de la Ville de Genève et de la commune de Cologny pour un montant de 3,7 millions de francs environ (frais d'entretien et de personnel non compris) destiné à l'acquisition de la partie basse du domaine, le solde (soit la demeure et ses abords, pour un montant de 10 millions de francs, environ) étant pris en charge par l'Etat de Genève.

Cela étant, l'ancien propriétaire a trouvé un tiers acquéreur dans le courant 2001. Compte tenu de l'investissement requis, tant l'Etat de Genève que la commune de Cologny n'ont finalement pas concrétisé leurs intentions, notamment par le biais du droit de préemption qui leur était conféré.

L'opportunité de créer un cheminement piétonnier au travers du domaine restant cependant envisageable, le Conseil administratif examinera avec attention toute proposition visant à réaliser un parcours piétonnier intercommunal, moyennant quelques aménagements sur la parcelle du parc des Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Annexe: propriété Micheli-Calandrini – plan fixant les abords des immeubles classés

22. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Jean-Louis Fazio et Daniel Sormanni, du 26 janvier 2002, intitulée: «Animations lors des promotions des écoles primaires» (QE-69)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le vendredi 28 juin 2002 auront lieu les promotions des écoles primaires de la ville de Genève.

Depuis quelques années, le Conseil administratif sollicite les associations de quartier pour que ces dernières animent, dans nos parcs, cette soirée consacrée aux enfants.

Un très important travail est fourni par ces associations avec un résultat décevant. Certaines associations participent à cette fête des écoles afin de récolter de quoi s'offrir un bon repas, d'autres afin de redistribuer à autrui.

Pour la crèche dont nous, auteurs de la présente question, sommes membres du comité, l'argent récolté est utilisé pour le renouvellement ou l'acquisition de nouveaux jeux pour les enfants.

Dès 9 h du matin et jusque très tard dans la nuit, voire le lendemain, nous sommes sur place, sans aucune aide. Nous installons personnellement à nos frais notre stand, fournissant tout ce dont nous avons besoin pour l'animation destinée aux enfants.

Cela nous amène à poser les questions suivantes:

1. Est-il vrai que certaines associations reçoivent un budget pour leur collaboration lors des promotions scolaires?
2. Le personnel municipal qui se trouve sur place ne pourrait-il pas aider les associations à installer leur stand, par exemple pour porter les tables, les bancs et autres?
3. La Ville de Genève a-t-elle réalisé une diminution de ses frais en ayant recours aux associations, puisqu'elle ne supporte plus les frais de l'animation destinée aux enfants?
4. Les frais de location de matériel et ceux d'animation ne pourraient-ils pas être pris en charge en tout ou partie par la Ville de Genève?

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 4437.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *Est-il vrai que certaines associations reçoivent un budget pour leur collaboration lors des promotions scolaires?*

La collaboration des associations aux fêtes de fin d'année scolaire des écoles primaires s'inscrit dans deux démarches distinctes:

- I. l'achat de prestations à des associations «professionnelles» de l'animation (centres de loisirs et maisons de quartier);
- II. la mise à disposition d'un emplacement à des associations diverses afin de leur permettre de vendre des boissons et de la petite restauration à leur profit.

Dans le premier cas, le Service des écoles et institutions pour l'enfance demande aux centres de loisirs et maisons de quartier s'ils sont intéressés à proposer un concept d'animation global ou partiel pour le lieu dont ils sont le plus proches géographiquement, à savoir la Perle-du-Lac, le parc des Bastions ou celui des Eaux-Vives. En effet, les centres de loisirs et maisons de quartier disposent de personnel salarié, formé dans le domaine de l'animation socioculturelle, d'un carnet d'adresses et d'un savoir-faire très utiles pour que les fêtes des écoles primaires, bien qu'éclatées sur trois lieux, offrent aux familles des animations structurées et festives. De leur côté, ces institutions s'investissent ainsi dans un mandat qui les met en lien avec la population de leur quartier.

Ces dernières années, les centres intéressés se sont regroupés, d'une part, en un «collectif Perle-du-Lac» et, d'autre part, en un «collectif Bastions». La Maison de quartier des Eaux-Vives, quant à elle, n'a pas souhaité prendre en charge l'animation du parc de son quartier. Les animations de ce lieu ont donc été organisées et financées directement par le Service des écoles et institutions pour l'enfance. La demande du Service des écoles et institutions pour l'enfance concerne des animations importantes en mesure d'occuper une place prépondérante dans le programme de la soirée.

Après acceptation de leur projet et de leur budget par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, le «collectif Perle-du-Lac» (centres de loisirs et maisons de quartier Asters-Servette, Franchises, Pâquis, Saint-Jean) et le «collectif Bastions» (centres de loisirs et maisons de quartier Acacias, Champel, Chausse-Coq, Plainpalais) ont été mandatés ces dernières années pour réaliser les animations proposées. La formule a été reconduite pour les fêtes 2002. Les budgets financés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance sont utilisés pour payer des cachets aux artistes engagés et acheter des accessoires.

A noter que les centres de loisirs et maisons de quartier ne tiennent pas de stand à but lucratif sur les lieux de fête.

Dans le deuxième cas, c'est l'idée de réciprocité qui a été retenue. Les associations qui bénéficient de subventions ou qui utilisent des locaux dans les écoles

Question: animations lors des promotions des écoles primaires

de la Ville de Genève reçoivent une circulaire leur demandant si elles sont intéressées à tenir un stand sur un des trois lieux de fête, opération destinée à leur offrir la possibilité de vendre des boissons et de la petite restauration à leur profit. En contrepartie, le Service des écoles et institutions pour l'enfance leur demande d'organiser une petite activité pour les enfants: stand de coloriage, de maquillage, etc. Ces activités ne sauraient suffire à animer la fête, mais elles contribuent au fait que cette manifestation demeure avant tout «la fête des enfants».

Beaucoup d'associations, notamment sportives, conçoivent leur animation sous forme de démonstrations ou d'information visant à faire connaître leurs activités. Chaque association est libre de s'inscrire, étant entendu que sa participation implique l'acceptation des règles du jeu. Cette année, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a enregistré 47 inscriptions.

2. *Le personnel municipal qui se trouve sur place ne pourrait-il pas aider les associations à installer leur stand, par exemple pour porter les tables, les bancs et autres?*

Ni le Service des écoles et institutions pour l'enfance ni le Service logistique et technique de la Voirie ne disposent de personnel qu'ils pourraient affecter au montage et à l'installation des stands des associations. Cependant, conscient de la charge de travail que cela représente pour les bénévoles des associations, le Service des écoles et institutions pour l'enfance fera appel cette année à la collaboration d'entreprises sociales. Faute d'un budget suffisant, cette prestation sera limitée à quelques heures de manutention.

3. *La Ville de Genève a-t-elle réalisé une diminution de ses frais en ayant recours aux associations, puisqu'elle ne supporte plus les frais de l'animation destinée aux enfants?*

La Ville de Genève n'a réalisé aucune économie en ayant recours aux associations. En effet, les budgets des associations mandatées pour organiser l'animation des lieux de fête restent financés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, lequel prend également en charge diverses animations complémentaires à celles mises en place par les centres de loisirs et maisons de quartier.

4. *Les frais de location de matériel et ceux d'animation ne pourraient-ils pas être pris en charge en tout ou partie par la Ville de Genève?*

En l'état, le Service des écoles et institutions pour l'enfance ne prévoit pas de prendre en charge les frais des associations qui organisent de petites animations sur leur stand, ces frais étant couverts par les bénéfices réalisés.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Manuel Tornare

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Je voudrais juste dire un petit mot, Monsieur le président. Il est dommage que cette réponse ne nous arrive que maintenant, alors que la question concernait les promotions des écoles primaires qui ont eu lieu au mois de juin.

23. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M^{me} Fatiha Eberle, du 26 janvier 2002, intitulée: «Entretien du domaine public» (QE-70)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Les arbustes qui se trouvent à la rue du Grand-Pré, en face du parc Beaulieu ainsi que dans sa proximité immédiate, sont-ils taillés ou élagués? Si oui, selon quelle fréquence?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les surfaces vertes situées devant les immeubles N^{os} 13 à 21 et 24 à 40 de la rue du Grand-Pré sont entretenues par une entreprise privée.

La plate-bande herbeuse située devant les immeubles N^{os} 10 à 20 de la rue du Grand-Pré est entretenue régulièrement par le Service des espaces verts et de l'environnement. Les arbustes sont taillés une à deux fois par année selon le développement de la végétation. Le gazon est tondu entre le mois d'avril et le mois d'octobre.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Manuel Tornare

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 4437.

24. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Paul Oberson, Pierre Losio, Olivier Coste, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. Robert Pattaroni, M^{mes} Ruth Lanz, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal, Michèle Ducret et M. Guy Dossan, acceptée par le Conseil municipal le 28 mai 2001, intitulée: «La Bâtie-Festival de Genève: quel bilan, quel avenir?» (M-126)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élaborer, en partenariat avec La Bâtie-Festival de Genève, une convention de subventionnement et de prestations qui tienne compte des autres subventionneurs, dont l'Etat, et qui puisse servir de modèle pour les autres institutions subventionnées, et d'en présenter le contenu au Conseil municipal.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En février 2001, le département des affaires culturelles et la Bâtie – Festival de Genève ont commencé à discuter d'un premier projet de convention de subventionnement. A la fin de l'année 2001, l'Etat de Genève a rejoint les négociations, qui ont abouti le 23 mai 2002 à la signature d'une convention de subventionnement tripartite.

Les principes généraux des conventions de subventionnement ont déjà été présentés dans la réponse du Conseil administratif à la motion M-278, intitulée «Subventions: transparence», et à la question écrite QE-27, intitulée «Subventions: contrats de trois ans», réponse acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 13 octobre 1999. Rappelons néanmoins que cette convention a une durée de validité de quatre ans et qu'une évaluation conjointe des trois premiers exercices au début de 2005 servira de base à son renouvellement. Pour ces quatre ans, la Bâtie a élaboré un projet artistique ainsi qu'un plan financier correspondant. Ce plan financier intègre les subventions financières et en nature de la Ville et de l'Etat. Toutefois, les votes du Conseil municipal et du Grand Conseil lors de l'adoption annuelle du budget demeurent réservés.

La convention et les discussions qui ont accompagné son élaboration ont permis d'instaurer un véritable partenariat entre la Ville, l'Etat et la Bâtie. Ce partenariat assure la correspondance entre le projet artistique de la Bâtie et la politique

¹ «Mémorial 158^e année»: Rapport, 5256.

culturelle de la Ville et de l'Etat. La convention a également permis de garantir l'autonomie artistique de la Bâtie, de préciser sa mission et de reconnaître la pertinence de ses activités.

La mission de la Bâtie est décrite dans l'article ci-dessous (article 4):

«La Bâtie revendique une orientation marquée par la pluridisciplinarité, la prise de risques et l'exploration de tendances résolument contemporaines. Elle joue un rôle de promoteur des arts vivants en proposant des formes émergentes et des œuvres marquantes d'aujourd'hui. En confrontant le spectateur à des aventures artistiques renouvelées, elle n'hésite pas à le questionner, voire à le désarçonner.

»Parallèlement à l'invitation d'artistes étrangers, la Bâtie favorise les créateurs locaux en développant notamment une politique de production et de coproduction à l'échelle locale et internationale.

»La Bâtie, par l'originalité et l'ampleur de son dispositif de salles, par son aménagement de lieux festifs et conviviaux, marque la cité de sa présence.

»Tout en contribuant activement à la qualité de vie de ses habitants, le festival participe pleinement à l'identité de Genève et de son ouverture au monde.»

Les objectifs de la Bâtie sont énoncés dans l'annexe 1.

Le rayonnement des activités de la Bâtie doit s'étendre au-delà de l'aire géographique immédiate. C'est pourquoi la Bâtie souhaite:

- poursuivre sa politique de coproductions internationales et associer le nom de Genève à des spectacles parfois prestigieux circulant au-delà des frontières;
- développer des synergies avec des structures équivalentes en Suisse et à l'étranger;
- favoriser les rencontres entre artistes genevois et étrangers;
- étendre sa visibilité et sa notoriété en Suisse romande et à l'étranger grâce à une communication élargie.

Les succès de la Bâtie tiennent en grande partie à la qualité de ses prestations. Aussi, la Bâtie souhaite:

- présenter des spectacles de niveau professionnel;
- améliorer constamment le professionnalisme de son organisation.

Quant aux attentes de la Ville et de l'Etat, elles font l'objet de l'annexe suivante (annexe 2).

Le Festival de la Bâtie se déroule à Genève et dans la région, en fin d'été et en principe pendant une quinzaine de jours.

Motion: La Bâtie-Festival de Genève

La Bâtie propose à un large public des concerts et des représentations diverses au moins dans les domaines d'expression des arts de la scène suivants: musiques, théâtre et danse contemporaine.

D'autres arts (arts visuels, arts de la piste, théâtre de rue, etc.) ou manifestations annexes telles que débats, projections, expositions, soirées de cabaret, etc. peuvent être inscrits dans la programmation selon la conception générale de chaque édition de la Bâtie.

Pluridisciplinaire, la programmation de la Bâtie comprend des créations, des reprises et des accueils. Les artistes qui s'y produisent sont de toutes provenances.

La Bâtie fait en sorte, tout en privilégiant constamment la recherche de qualité, de satisfaire aux diverses obligations liées à son ancrage local. Ainsi, la Bâtie:

- collabore avec des partenaires genevois;
- fournit du travail aux artistes, compagnies, entreprises et techniciens genevois;
- cherche l'adhésion du public genevois;
- suscite la reconnaissance des médias genevois.

Certains spectacles de la Bâtie sont transfrontaliers, sous réserve des accords passés avec la commission culture, éducation et sport du Comité régional franco-genevois.

La réalisation de ces objectifs sera évaluée conjointement par les signataires au début de la dernière année de validité de la convention. Parallèlement, une série d'indicateurs de gestion sera mesurée par la Bâtie chaque année et présentée dans un tableau de bord intégré au rapport d'activités.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Alain Vaissade

Annexe: convention de subventionnement Ville/Etat/la Bâtie

M. Pierre Losio (Ve). Cette réponse du Conseil administratif contient effectivement les dispositions prises concernant la fameuse convention de subventionnement qui avait pu irriter certains. Il se trouve que l'association La Bâtie-Festival de Genève est particulièrement satisfaite de cette convention qui, je le rappelle, n'a pas été imposée mais négociée.

Je me contenterai d'ajouter que je me réjouis d'entendre la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-81 posée par mon collègue Marc Dalphin concernant La Bâtie-Festival de Genève et sa collaboration avec une boîte de nuit située juste derrière la frontière, où l'on trie les personnes admises à l'entrée sur la base de critères qui relèvent de la couleur de leur épiderme. En outre, dans cette boîte de nuit ont lieu tout au long de l'année des soirées et des manifestations particulièrement machistes. Je me réjouis de savoir ce que pense le Conseil administratif de voir le nom de Genève accolé à ce genre de spectacles, puisque La Bâtie s'appelle en fait «La Bâtie-Festival de Genève». Je suis particulièrement choqué que le nom de notre ville puisse apparaître dans le cadre d'une collaboration développée avec un tel établissement.

25. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Alain Marquet, acceptée par le Conseil municipal le 13 mars 2002, intitulée: «Des feux d'artifice éthiques pour Genève» (M-250)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de conditionner l'attribution de prestations de ses services à l'association Genève Tourisme à la désignation par celle-ci d'une entreprise fournisseur de feux d'artifice éthiquement correcte (ne fabriquant pas de matériel de guerre) et respectueuse de l'environnement (utilisant des matériaux rapidement biodégradables).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les feux d'artifice tirés cette année dans le cadre des Fêtes de Genève ont été confiés à la maison Panzera, fabricant basé à Carignano (Piémont), ainsi qu'à deux sociétés organisatrices, Fêtes et Feux Prestations, basée à Fessy (région parisienne), et Pyrostars, sise à Chêne-Bourg.

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 5227.

Ces trois maisons ont attesté sur l'honneur, dans des déclarations adressées au président de la Commission feux d'artifice, ne pas fabriquer de matériel de guerre ni faire travailler des enfants mineurs (en ce qui concerne la société Panzera) ou ne pas utiliser (pour ce qui est des deux autres sociétés) des produits pyrotechniques fabriqués par des sociétés ayant un rapport avec l'armement ou utilisant le travail des enfants.

Par ailleurs, le respect de l'environnement est l'une des préoccupations des organisateurs des feux d'artifice des Fêtes de Genève, qui s'assurent, notamment par le biais du cahier des charges auquel souscrivent les entreprises intéressées, que les produits chimiques utilisés sont biodégradables et que le carton ou le papier kraft remplace, dans la mesure du possible, le plastique pour les enveloppes de ces feux.

Sur la base de ces garanties, le Conseil administratif a délivré aux organisateurs des Fêtes de Genève son autorisation de principe pour les Fêtes de Genève 2002.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
André Hediger

26. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Alain Marquet, acceptée par le Conseil municipal le 14 mai 2002, intitulée: «Terminons la pose des profilés métalliques sur les espaces réservés au parcage des deux-roues» (M-260)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire poursuivre et achever dans les plus brefs délais la pose de profilés métalliques sur les espaces réservés au parcage des deux-roues.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sur le territoire de la Ville de Genève, ce ne sont pas moins de 1920 potelets, épingles inox ou épingles du type de celles des Rues-Basses qui sont en place à ce jour.

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 6326.

La Division de la voirie poursuit ardemment la pose de ces éléments qui sont systématiquement mis en place:

- sur tous les nouveaux parkings pour les deux-roues, lorsque les conditions de sécurité sont remplies (il y a danger si l'aire de stationnement pour les deux-roues se trouve, par exemple, à l'entrée d'une rue);
- sur les parkings existants, lorsqu'il y a une demande justifiée.

En plus de ces interventions systématiques, la Division de la voirie posera, en fonction de ses disponibilités, quelque 1000 unités de ces éléments dans le secteur des Pâquis, de la Servette, de Plainpalais, des Eaux-Vives et sur l'itinéraire cyclable Cluse - Charles-Page, zones qui ont fait l'objet d'une étude visant à recenser les emplacements à équiper.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

27. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 20 février 2002, intitulée: «Place Neuve: où en est-on?» (QE-71)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Les électeurs(trices) ont refusé la construction d'un parking à la place Neuve ainsi que le réaménagement de cette place.

Renseignements pris auprès de la plupart des élus du Conseil municipal, il ne semble pas qu'il y ait une réelle opposition à un réaménagement de la place Neuve.

Est-ce que le Conseil administratif prévoit de présenter un nouveau projet au Conseil municipal? Dans l'affirmative, quand?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite du refus populaire de construire un garage collectif sous la place de Neuve, les études engagées jusqu'alors ont été interrompues, car l'imbrication

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 4776.

des problématiques de l'aménagement de la surface et de la création d'un parc à voitures en sous-sol ne pouvaient être traitées séparément du point de vue de la gestion des circulations et du stationnement, étant donné que les causes étaient liées par le protocole d'accord signé par les diverses parties.

Néanmoins, il est apparu que les principes d'aménagement de surface, issus du concours d'architecture, puis de l'étude de développement du projet lauréat, étaient de nature à perdurer malgré l'abandon du volet «stationnement».

Un schéma d'aménagement du secteur de la place de Neuve a été établi.

Ce schéma présente les principes d'intervention dans l'espace urbain qui peuvent être appliqués tant à la place de Neuve qu'à d'autres sites et, d'autre part, témoigne de l'histoire du lieu et du processus. Celui-ci met l'accent sur les modalités de mise en œuvre d'éléments susceptibles d'améliorer la qualité de l'environnement pour les piétons et aussi sur la recherche d'un vocabulaire architectural clair et simple.

Issu du projet lauréat, il reste réalisable après les modifications mineures du schéma de circulation projeté alors. Le Conseil administratif inscrira dans le prochain programme financier quadriennal le développement de ce schéma dans une requête en autorisation de construire, avec les montants correspondants, y compris pour les travaux qui en découleront.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

28. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Alain Gallet, du 13 mars 2002, intitulée: «A Villereuse, la villa Schaeck bien malheureuse» (QE-73)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

L'aménagement du triangle de Villereuse a longtemps été un serpent de mer de la spéculation immobilière et de la volonté des milieux économiques de densifier à outrance toute parcelle restée inoccupée, et parfois achetée à des prix «sabordables».

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 5275.

M. Lavizzari, qui passe aujourd'hui quelques jours à réfléchir à l'ombre, en sait quelque chose, la Banque cantonale de Genève aussi!

On a sans doute échappé au pire. Un accord de compromis est intervenu. Un immeuble s'est donc élevé, c'est un euphémisme. Et la villa Schaeck, qui selon les termes de cet accord devait être maintenue, est toujours là. Mais dans quel état!

Elle suinte de partout, dans un linceul de planches pourries. On dirait un cadavre qui n'attend plus que la chambre froide pour identification.

Or, selon les termes du compromis, elle devait être rénovée. Cela faisait partie du marché (de dupes?).

Voici ma question:

Que disent la famille, les proches? Si le chef du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) semble ne plus vouloir exiger sa réhabilitation (comme le dit la rumeur), qu'en pense la Ville? A-t-elle son mot à dire?

Cette villa est-elle classée? A qui appartient sa dépouille? Peut-on envisager une résurrection, une expropriation, pour y mettre du logement ou un équipement social: une crèche, un établissement médico-social?

En deux mots: à qui profite le crime?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève est intervenue à plusieurs reprises, auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) et récemment, le 15 mars 2002, rappelant, d'une part, l'autorisation de construire accordée le 30 juin 1996 et l'autorisation complémentaire autorisée le 30 octobre 2000 et, d'autre part, le fait que le périmètre fut l'objet d'une votation populaire.

Dans sa réponse du 18 mars 2002, M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, fait part de sa préoccupation et de celle de la Commission des monuments, de la nature et des sites, quant à la réhabilitation de la villa Schaeck. Il informe par ailleurs que le défaut d'ouverture de chantier est dû à des problèmes d'ordre financier, le coût de la réhabilitation, au vu de l'état du bâtiment, se révélant extrêmement élevé.

A la fin d'avril 2002, le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie a reçu, pour préavis, une demande complémentaire d'autorisation de construire concernant la maison Schaeck.

Cette demande vise à la rénovation de l'immeuble, en vue d'y aménager des logements en propriété par étage, soit un objectif qui a déjà été admis précédemment par le DAEL en l'an 2000. Toutefois, le coût de l'opération de rénovation est en constante augmentation. L'autorisation de construire du 30 janvier 1996 prévoit un coût de l'opération (valeur résiduelle de l'immeuble + coût des travaux de rénovation) de 2 502 539 francs.

L'autorisation de construire du 30 octobre 2000 prévoit un coût de l'opération de 4 500 000 francs.

La nouvelle demande d'autorisation de construire complémentaire du 22 février 2002 prévoit un coût de l'opération de 5 500 000 francs, qui aboutirait à un prix de vente des appartements de 7200 francs par mètre carré.

Or un tel prix est absolument excessif et il est irréaliste de penser que des logements puissent être vendus à ce prix, compte tenu des prix du marché et de l'environnement bruyant de l'immeuble.

Si une nouvelle autorisation de construire était donc délivrée, selon les conditions souhaitées par le promoteur, elle pourrait bien rester sans suite, comme les deux précédentes.

Dans l'immédiat, le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie a contesté les données produites par le requérant. Il a constaté qu'une démolition-reconstruction serait moins onéreuse qu'une rénovation et qu'en conséquence la valeur financière du bâtiment était négative, même si sa valeur au plan de la protection du patrimoine bâti est évidente. Au demeurant, le propriétaire est manifestement responsable d'avoir laissé l'immeuble se dégrader, en s'abstenant d'engager les travaux nécessaires pendant de très longues années.

Le département municipal a aussi contesté le montant des frais de rénovation articulé par le propriétaire et les services municipaux souhaitent visiter les locaux et procéder à leur propre estimation des frais de rénovation indispensables.

Le Conseil administratif souhaite vivement que le DAEL entreprenne toutes les démarches et mesures nécessaires pour que cet immeuble soit sauvegardé et rénové, comme le prévoit le plan localisé de quartier.

Le Conseil administratif va donc s'employer à ce que, en collaboration avec le propriétaire et le DAEL, la rénovation de cet immeuble puisse effectivement être entreprise.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

29. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

30. Interpellations.

Néant.

31. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1482
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1484
3. Questions orales.....	1485
4. Clause d'urgence sur le rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 528 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 1 000 000 de francs, soit un montant de 2 528 000 francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique (PR-157 A)	1490
5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 528 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 1 000 000 de francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique (PR-157 A).....	1491
6. Clause d'urgence sur le rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et sur initiative municipale, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 28988-222 au lieu-dit campagne Rigot sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, portant sur la création d'une zone de verdure et d'une zone de développement 3 affectée à l'équipement public d'enseignement secondaire (PR-166 A1)	1503
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et sur initiative municipale, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 28988-222 au lieu-dit campagne Rigot sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-	

- Saconnex, portant sur la création d'une zone de verdure et d'une zone de développement 3 affectée à l'équipement public d'enseignement secondaire (PR-166 A1)..... 1504
8. Clause d'urgence sur le rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 8 712 000 francs destiné à financer le redéploiement du système d'information financier, notamment dans les domaines de l'élaboration budgétaire, de la comptabilité générale, de la gestion des biens et des immobilisations, du contrôle budgétaire et de la comptabilité analytique, en vue de l'intégration du contrôle de gestion (PR-200 A) 1517
9. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 8 712 000 francs destiné à financer le redéploiement du système d'information financier, notamment dans les domaines de l'élaboration budgétaire, de la comptabilité générale, de la gestion des biens et des immobilisations, du contrôle budgétaire et de la comptabilité analytique, en vue de l'intégration du contrôle de gestion (PR-200 A) 1518
10. Clause d'urgence sur la motion de MM. Alain Gallet, Bernard Lescaze, René Grand, Robert Pattaroni et M^{me} Renate Cornu: «En quoi doit-on s'en mêler? (Expo.02)» (M-289) 1530
11. Motion de MM. Alain Gallet, Bernard Lescaze, René Grand, Robert Pattaroni et M^{me} Renate Cornu: «En quoi doit-on s'en mêler? (Expo.02)» (M-289) 1530
12. Clause d'urgence sur l'interpellation de MM. Michel Ducret, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Grand Théâtre: situation financière» (I-82)..... 1541
13. Interpellation de M. Michel Ducret: «Grand Théâtre: situation financière» (I-82) 1543
14. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Marquet, Alain Gallet, Roberto Broggin, Pierre Losio, Damien Sidler, Marc Dalphin, Jean-Pascal Perler, Georges Breguet et M^{me} Christina Matthey, acceptée par le Conseil municipal le 13 mars 2002, intitulée: «Pour une consigne à bicyclettes près de la gare Cornavin» (M-251) ... 1544

15. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Michel Ducret, François Sottas, Christian Zaugg, Roger Deneys, Alain Marquet et M^{me} Alexandra Rys, acceptée par le Conseil municipal le 13 mars 2002, intitulée: «Pour le confort des usagers des TPG, déplaçons les grilles des caniveaux!» (M-252)..... 1545
16. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Gallet, Jean-Pascal Perler, Roman Juon, Bernard Paillard, M^{mes} Virginie Keller Lopez et Marie-France Spielmann, acceptée par le Conseil municipal le 4 mars 2002, intitulée: «Place Sturm: place nette» (M-269) ... 1547
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Daniel Künzi, du 14 novembre 2001, intitulée: «Où est passée *La Tour de Babel*?» (QE-63) 1548
18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. François Harmann, du 14 novembre 2001, intitulée: «Heure de fermeture du parking du cimetière de Saint-Georges» (QE-64) 1549
19. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 janvier 2002, sur la pétition: «Mise en danger des enfants par des automobilistes empruntant la promenade d'Aire pour amener leurs enfants à l'école de Cayla» (P-36) 1550
20. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Roger Deneys, M^{mes} Annina Pfund, Virginie Keller Lopez, MM. Sami Kanaan, Roberto Broggin, Christian Zaugg, Alain Dupraz et Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 4 mars 2002, intitulée: «Rendons les quais aux promeneurs... dès l'année prochaine» (M-236) ... 1551
21. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 mai 2001, sur la pétition: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives» (P-13) 1553
22. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Jean-Louis Fazio et Daniel Sormanni, du 26 janvier 2002, intitulée: «Animations lors des promotions des écoles primaires» (QE-69)..... 1557
23. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M^{me} Fatiha Eberle, du 26 janvier 2002, intitulée: «Entretien du domaine public» (QE-70)..... 1560

24. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Paul Oberson, Pierre Losio, Olivier Coste, M ^{me} Virginie Keller Lopez, M. Robert Pattaroni, M ^{mes} Ruth Lanz, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortoreal, Michèle Ducret et M. Guy Dossan, acceptée par le Conseil municipal le 28 mai 2001, intitulée: «La Bâtie-Festival de Genève: quel bilan, quel avenir?» (M-126)	1561
25. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Alain Marquet, acceptée par le Conseil municipal le 13 mars 2002, intitulée: «Des feux d'artifice éthiques pour Genève» (M-250)	1591
26. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Alain Marquet, acceptée par le Conseil municipal le 14 mai 2002, intitulée: «Terminons la pose des profilés métalliques sur les espaces réservés au parking des deux-roues» (M-260)	1592
27. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 20 février 2002, intitulée: «Place Neuve: où en est-on?» (QE-71)	1593
28. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Alain Gallet, du 13 mars 2002, intitulée: «A Villereuse, la villa Schaeck bien malheureuse» (QE-73)	1594
29. Propositions des conseillers municipaux	1597
30. Interpellations	1597
31. Questions écrites	1597

La mémorialiste:
Marguerite Conus